



# Hautes-Alpes

le département

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 16 DÉCEMBRE 2025

### SOMMAIRE

---

#### ◆ FONCTIONNEMENT ..... 27

CD-25-12-4123	DEVELOPPEMENT DURABLE ET EGALITE .....	27
	PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - DEC. 2025 .....	27

#### RESSOURCES HUMAINES ..... 31

CD-25-12-4091	RESSOURCES HUMAINES - OBLIGATION ANNUELLE DE TRANSMISSION DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES DES ELUS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - DEC. 2025 ..	31
---------------	--	----

#### ◆ FINANCES ..... 32

#### VOLUME BUDGÉTAIRE..... 32

CD-25-12-4082	FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 4 - DEC. 2025 .....	32
CD-25-12-4084	FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL - DEC. 2025 .....	33
CD-25-12-4085	FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE - DEC. 2025.....	47
CD-25-12-4087	FINANCES - FISCALITE 2026 - DEC. 2025 .....	54

**◆ COHESION SOCIALE ..... 55**

CD-25-12-4110 PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION -  
CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - MODIFICATIF  
- DEC. 2025 ..... 55

**ENFANCE ..... 56**

CD-25-12-4116 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES -  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BASE DE  
DONNEES NATIONALE DES AGREMENTS EN VUE D'ADOPTION  
- DEC. 2025 ..... 56

**INSERTION ..... 57**

CD-25-12-3955 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL -  
MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR - DEC. 2025 .... 57

CD-25-12-4027 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - ACTIONS SOCIALES ET  
INSERTION - DISPOSITIF RSA - MISE EN ŒUVRE DE LA LOI.. 58  
POUR LE PLEIN EMPLOI - DEC. 2025 ..... 58

**◆ PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL ..... 59**

**INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ..... 59**

CD-25-12-4139 JOP 2030 - PROGRAMMATION - DEC. 2025 ..... 60

**◆ ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... 61**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ..... 61**

CD-25-12-4075 ENVELOPPES CANTONALES - INVESTISSEMENT ET  
FONCTIONNEMENT - REPARTITION 2026 - DEC. 2025 ..... 61

CD-25-12-4078 VOIRIE COMMUNALE - REPARTITION DE L'ENVELOPPE  
CANTONALE 2026 - DEC. 2025 ..... 62

**EAU ..... 62**

CD-25-12-4032 EAU - ACCORD-CADRE 2025-2030 RELATIF A LA  
MISSION D'EXPERTISE ET DE SUIVI DES EPANDAGES DU  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - DEC. 2025 ..... 62

**◆ VIE LOCALE ET PROXIMITÉ ..... 64**

**CULTURE ..... 64**

CD-25-12-3932 MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - PROJET  
SCIENTIFIQUE ET CULTUREL - DEC. 2025 ..... 64

CD-25-12-4042 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE 2026-2028 - DEC. 2025	68
---	----

**ÉDUCATION..... 69**

CD-25-12-4099 EDUCATION - APPROBATION D'UN BAREME ET D'UNE CHARTRE AU TITRE DES ACTIONS PEDAGOGIQUES - DEC. 2025	69
---	----

**◆FINANCES..... 70**

CD-25-12-3062 FINANCES - AJUSTEMENT DES DUREES D'AMORTISSEMENT - DEC. 2025.....	70
CD-25-12-3985 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "PATIO 8" A GAP - DEC. 2025 .....	72
CD-25-12-3987 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "LES COTEAUX DU FOREST BAT A" - A GAP - DEC. 2025.....	72
CD-25-12-3989 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "LE FOREST D'ENTRAIS 1" A GAP - DEC. 2025 .....	73
CD-25-12-4094 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "LA GALAUDE" A TALLARD - DEC. 2025 .....	74
CD-25-12-4102 FINANCES - DOTATION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES (SDIS 05) - ANNEE 2026 - DEC. 2025.....	74
CD-25-12-4103 FINANCES - CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT DES HAUTES-ALPES (CAUE 05) - GARANTIE DE RESSOURCES 2026 - DEC. 2025 .....	75
CD-25-12-4104 FINANCES - REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS A 2024 - DEC. 2025 .....	76
CD-25-12-4136 FINANCES - COMPTE RENDU DE L'ACCORD DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR UN CONTRAT DE PRET BANCAIRE - DEC. 2025.....	77

**◆FONCTIONNEMENT ..... 78**

**RESSOURCES HUMAINES ..... 78**

CD-25-12-4071 RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024 - DEC. 2025 .....	78
CD-25-12-4100 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - DEC 2025 .....	79

**DIVERS..... 80**

CD-25-12-4120	AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PERIODE DE OCTOBRE 2025 - DEC. 2025...	80
CD-25-12-4124	AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - DEC. 2025 .....	80

*(La séance est ouverte à 9 h 34, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Je déclare ouverte la séance du Conseil Départemental. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel des présents.

*(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)*

**Présents** : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MURGIA, NICOLAS, PARA (départ à 9 h 42 – pouvoir à Madame COLONNA), PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHEME, VIOSSAT.

**Procurations** : Monsieur BROCHIER a donné pouvoir à Madame GRENIER, Monsieur MOUGIN a donné pouvoir à Madame ASSO, Madame ROSSI a donné pouvoir à Monsieur BONNAFFOUX.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Madame GARCIN-EYMEOUD.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame et Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur

le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre mobilisation, ce matin, à l'occasion de notre dernière réunion de l'année 2025. Une réunion traditionnellement et largement consacrée à l'examen et à l'adoption du budget de l'année 2026.

Je ne reviens que brièvement sur le contexte dans lequel nous nous trouvons. Nous en avons déjà parlé, le mois dernier, au cours de notre débat d'Orientations Budgétaires.

La première des choses à garder à l'esprit est que nous sommes, depuis quelques années, complètement dépendants de ce que nous verse l'État au titre des compensations de la fiscalité qui nous a été enlevée et qu'en conséquence, quand les finances de l'État ne vont pas bien, les nôtres, celle des Départements au sens large, ne peuvent logiquement pas aller très bien non plus.

Dans les Hautes-Alpes, les effets se font un peu moins ressentir qu'ailleurs parce que nous avons été prudents, ces dernières années. Pour autant, nous devons faire face à une augmentation de nos dépenses de fonctionnement très largement subie par des décisions prises ailleurs que dans cet hémicycle, et à une stagnation, voire une diminution de nos recettes, à nouveau subie du fait de décisions prises à l'échelle nationale.

Le résultat est une contraction de notre marge de manœuvre et une obligation de vigilance et de maîtrise, notamment de nos dépenses de fonctionnement.

Mais, attention ! Il n'y a pas péril en la demeure Hautes-Alpes, comme c'est le cas dans beaucoup trop de Départements français, et j'imagine que nous serons autrement plus d'accord pour adopter ce budget que les députés et l'Assemblée Nationale pour adopter celui de la France.

L'heure est aux économies partout, chez nous aussi, mais pas de la même manière.

A la fin du deuxième trimestre 2025, je vous rappelle que la dette publique française s'établissait à plus de 3 400 milliards d'euros ; elle n'était que de 2 000 milliards en 2015, il y a 10 ans.

Que faisaient les Haut-Alpins en 20 ans ? Discrètement, mais avec détermination, les Haut-Alpins faisaient baisser la dette du Département de 186 M€ en 2015 à 122 M€ à la fin de l'année 2025. Et tout cela en ayant un niveau d'investissement historique, au cours de cette même période.

Le budget 2026 de notre Collectivité reste un budget ambitieux, qui nous fait encore la part belle à l'investissement, et nous savons tous ici combien cet investissement à un niveau élevé est important pour le dynamisme de notre territoire, et surtout pour son avenir. Nous prévoyons, pour le moment, 60 M€ d'investissement en 2026. C'est un montant très important. Important en valeur absolue pour notre territoire, mais aussi au regard de ce qui se passe ailleurs puisque nombre de Départements n'auront pas la capacité d'investir, l'année prochaine ; nous en avons parlé le mois dernier. Ces 60 M€ seront consacrés d'abord aux mobilités, avec une aide très précieuse de l'État et de la Région puisque nous investirons 100 M€ sur les routes, dans les années à venir, avec un financement de leur part à hauteur de 55 %. J'en reparlerai dans un moment.

60 M€ encore consacrés à la valorisation de notre patrimoine et notamment la modernisation de trois de nos collèges : à Laragne, à Serres et à Gap ; à l'aménagement et à la solidarité avec les collectivités pour garantir le dynamisme de toutes nos vallées.

Le budget 2026 du Département nous sera présenté, dans un moment, par Patrick RICOU. J'en retiens qu'il est de nature, pour l'année à venir et très certainement jusqu'à la fin de la mandature, à préserver les conditions nécessaires à l'exercice des missions du Département et à la pérennisation de ses politiques publiques.

Pour cela, il nous faudra juste un peu de vigilance, de prudence et de maîtrise. Ce sont les principes que nous appliquons depuis très longtemps. Les Haut-Alpins peuvent être assurés : pour gérer les finances publiques départementales, on est là.

Le mois de décembre est également celui de la Sainte-Barbe pour nos amis sapeurs-pompiers - n'est-ce pas, Marcel CANNAT ? La Sainte-Barbe départementale a été célébrée à Savines-le-Lac, il y a une dizaine de jours et, comme le veut la tradition, elle a été l'occasion de mettre à l'honneur un certain nombre de sapeurs-pompiers, comme le Colonel BROBECKER, ici présent. A travers lui, je tiens à avoir une pensée et à rendre un hommage tout particulier pour tous les sapeurs-pompiers pour leur dévouement et leur engagement à notre service, au service de notre sécurité, au service de notre secours. Je vous proposerai, au cours de la matinée, d'adopter la dotation annuelle de fonctionnement du SDIS. Elle se monte à 8 800 000 € pour 2026 et est de nature, comme le budget du Département, à permettre au Service Départemental d'Incendie et de Secours de mener à bien ses missions et de les pérenniser.

J'aurai encore quelques mots de sport, aujourd'hui, avec une pensée particulière pour Sébastien OGIER qui s'est adjugé un 9<sup>ème</sup> titre de champion du monde des rallyes, fin novembre, en Arabie Saoudite, et dont je tiens à saluer l'exploit. Merci à lui pour le rayonnement qu'il donne aux Hautes-Alpes. Nous avons hâte de le retrouver très certainement sur le Rallye de Monte-Carlo, le mois prochain.

Pour Cyprien SARRAZIN également, qui est remonté sur les skis, la semaine dernière, près d'un an après sa terrible chute de Bormio. Nous lui souhaitons évidemment de retrouver toutes ses marques sur les skis et de prendre un maximum de plaisir en renouant avec sa passion. Nous l'attendons pour la saison prochaine et, bien sûr, pour 2030.

2030 dont il a été question au Conseil National de la Montagne, réuni en fin de semaine dernière, à Paris. J'y étais, ainsi qu'Arnaud MURGIA. Cette réunion a été l'occasion pour le Gouvernement de dresser un premier bilan du Plan Avenir Montagne et de donner de nouvelles perspectives sur l'adaptation de nos montagnes aux enjeux climatiques, économiques et sociaux, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques 2030. Sujet dont il est question au Gouvernement, mais aussi à l'Assemblée Nationale puisque, vous le savez certainement, l'examen de la loi spéciale, que nous appelons communément Loi olympique, y a commencé hier, en séance publique - une belle loi pour un bel évènement -, pour examiner de près son contenu. On peut peut-être déplorer qu'il faille une Loi spéciale pour accélérer les procédures et être capable, en France, de livrer un évènement mondial et exceptionnel.

Paris 2024 a eu besoin d'une loi spéciale. La reconstruction de Notre-Dame a eu besoin d'une loi spéciale. C'est aujourd'hui notre tour. A y réfléchir un peu, je me dis quand même que la France se porterait un peu mieux si cette loi spéciale devenait la règle et l'ensemble des contraintes réglementaires devenait l'exception.

Je referme cette parenthèse et appelle désormais de mes vœux que ce texte soit adopté rapidement. Ce serait pour nous, et plus largement pour l'organisation de cet évènement, un beau cadeau de Noël.

Toujours dans le cadre de l'organisation de ces Jeux 2030, j'ai réuni ici, à l'Hôtel du Département, la semaine dernière, le Comité exécutif Hautes-Alpes 2030 et ses quatre comités opérationnels : sport, desserte du territoire, développement économique et culture et inclusion. On ne redira jamais assez combien ces Jeux Olympiques sont importants pour les Hautes-Alpes, combien ils sont historiques et combien leur héritage se prépare dès aujourd'hui. Dans 1 500 jours, nous y serons.

Nous examinerons et adopterons le budget 2026 du Département qui, lui aussi, est un budget historique. Sur les 100 M€ d'investissement que nous aurons à faire sur les routes départementales, dans les années à venir, 55 M€ sont financés par l'État et la Région, et cela est visible dans notre budget, dès 2026.

Cette aide est exceptionnelle. Les Hautes-Alpes n'avaient pas bénéficié d'un tel soutien, depuis des années. J'en remercie, devant vous ce matin, le Président de la Région, Renaud MUSELIER, sans qui cette aide n'aurait pas forcément été acquise. Je remercie également le Préfet de Région et le Préfet des Hautes-Alpes pour toute l'énergie qu'ils ont mise dans ce dossier : 100 M€ pour les routes départementales, 80 millions pour les routes nationales. Le Secrétaire Général de la Préfecture nous faisait part, la semaine dernière, lors du Comité exécutif, que des études étaient lancées, par les services de l'État, pour moderniser la RN94. Je ne peux qu'encourager l'État à être ambitieux sur cet axe stratégique et structurant entre Gap et Briançon. Les Haut-Alpins ont besoin que l'État soit au rendez-vous de la RN94 pour ces Jeux Olympiques.

Et puis, il y a le rail : plus de 340 M€ pour moderniser et pérenniser la desserte des Alpes du Sud par la voie ferrée. C'est historique. Nous fêtons, il y a quelques semaines, à Veynes, les 150 ans de l'arrivée du train dans les Hautes-Alpes. Mais depuis, il ne s'est rien passé : aucun investissement significatif n'a été fait sur la ligne des Alpes ou l'Étoile ferroviaire de Veynes, depuis leur création jusqu'à aujourd'hui. Et nous faisons partie de cette aventure.

Le Département apportera sa contribution financière à la modernisation du rail, et nous pouvons en être fiers parce qu'améliorer le rail, c'est améliorer la desserte, décarboner les déplacements, c'est programmer l'avenir de notre territoire.

Briançon, terminus de ce train depuis bientôt 150 ans également, mais c'est quasiment de l'histoire ancienne. Le Département est, depuis plusieurs mois, le pilote d'une nouvelle voie de desserte de la vallée de la Guisane - on l'appelle LOR, pour Ligne Olympique Réservée.

Il faut imaginer que, dans 4 ans, à cette date, quelques jours avant Noël, cette ligne à immense valeur ajoutée et très haut niveau de service sera en fonction. Je dis cela parce que, dans l'esprit, on est quand même plus proche du tramway que de la ligne de bus. Départ de la gare de Briançon en direction de l'ensemble des fronts de neige de la vallée de la Guisane jusqu'au Monétier-les-Bains, en site propre, avec une circulation décongestionnée, un mode de déplacement décarboné, et des temps de trajet maîtrisés. C'est cela l'avenir des Hautes-Alpes.

Cet avenir, nous l'écrivons dans cet hémicycle, aujourd'hui, et avec nos partenaires. La Région en premier lieu, mais aussi la SOLIDEO, le COJOP, l'État, la France, hôte des 26<sup>ème</sup> Jeux Olympiques d'hiver.

Nous, Haut-Alpins, nous nous organisons, nous travaillons, nous apportons notre pierre à cet édifice afin de faire en sorte que ces jeux soient au moins aussi mémorables que ceux de Paris, l'an dernier.

Je demanderai, dans les prochains jours, à l'Agence de Développement, son Président, son directeur, d'être le représentant permanent du Département auprès de nos partenaires et acteurs principaux de l'organisation.

Quand nous nous reverrons dans cet hémicycle, le 10 février prochain, nous serons en plein Jeux de Milan-Cortina. Autant dire que nous sommes, encore aujourd'hui, dans notre avant-dernière ligne droite, mais notre tour arrivera bien vite.

Toutes ces conditions sont réunies pour que les Hautes-Alpes rencontrent leur avenir et que celui-ci soit radieux.

Je vous souhaite une bonne journée de travail. Merci.

Monsieur NICOLAS ?

**Monsieur NICOLAS**.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous voici déjà à la fin de l'année et, au nom du groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes*, je souhaite m'exprimer alors que nous abordons un sujet majeur : le budget 2026.

Nous le disons clairement et avec responsabilité notre groupe souhaite soutenir ce budget. Soutenir ce budget aujourd'hui, c'est faire le choix de la responsabilité, de la stabilité et de la cohérence, dans un contexte national et financier incertain.

Au-delà des chiffres, ce budget engage notre responsabilité collective envers notre population vivant sur l'ensemble de notre territoire. Nous savons que toutes les années à venir seront budgétairement plus difficiles, avec des marges de manœuvre de plus en plus contraintes. Dans ce contexte, nous tenons à saluer la clairvoyance, la rigueur et le souci constant d'égalité entre les territoires qui ont guidé son élaboration.

Dans un département de montagne comme le nôtre, marqué par sa diversité géographique et humaine, préserver cette équité territoriale n'est pas seulement un choix politique, c'est une exigence morale.

A ce titre, nous souhaitons remercier tout particulièrement notre ami Patrick RICOU, ainsi que l'ensemble des services qui l'accompagnent, pour la qualité du travail mené et pour cette vision équilibrée au service de l'intérêt général départemental.

Sur le volet social, notre groupe souhaite attirer l'attention sur la nécessité de la revalorisation du taux directeur des ESMS, les Établissements et Services Médico-Sociaux. Cette revalorisation doit être au minimum indexée sur le taux d'inflation afin de préserver la qualité de

l'accompagnement, de soutenir les professionnels et de garantir la continuité des missions essentielles auprès des publics les plus fragiles.

Dans ces structures, il y a des femmes et des hommes engagés au quotidien, souvent avec des moyens contraints et leur engagement mérite pleinement notre reconnaissance.

Puisque nous parlons budget, je souhaite également rappeler l'importance de la requalification du pont du Beynon, situé sur un axe essentiel de notre département. Là encore, nous faisons confiance à notre ami Marcel CANNAT et au service des routes pour poursuivre ce dossier avec rapidité et diligence.

Pour clôturer ce chapitre du budget, je ne peux m'empêcher de citer Antoine de SAINT-EXUPÉRY, aviateur et poète : « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible* ». C'est en osant, en rêvant et en nous dépassant que nous construisons, jour après jour, le futur de notre beau département.

Je ne veux pas conclure cette intervention sans adresser tout notre soutien aux agriculteurs, dans cette période bien inquiétante, sans adresser nos félicitations au pilote champaurin, Sébastien OGIER, qui fait rayonner notre territoire bien au-delà des frontières, sans avoir une pensée toute particulière, affectueuse et sincère pour notre collègue Alexandre MOUGIN, sans vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'ensemble des élus et nos services, un très joyeux Noël, des fêtes de fin d'année placées sous le signe de la sérénité, du partage et de la solidarité.

Je vous remercie pour votre écoute.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Gérard. Je passe la parole à Marine MICHEL.

**Madame MICHEL**.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 engagent l'avenir de notre territoire, son attractivité, ses infrastructures et la manière dont nous préparons les Hautes-Alpes de demain.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 auront lieu. C'est une décision actée, et c'est surtout une chance historique pour les Hautes-Alpes, comme pour Albertville, en 1992.

Oui, comme pour Paris 2024, ces projets ont suscité des débats, des critiques, parfois des postures inflexibles et des démissions soudaines. Mais, soyons lucides : toutes les grandes ambitions collectives provoquent des résistances. Paris 2024 a été caricaturé. Paris 2024 a été contesté. Paris 2024 a été attaqué jusqu'à la veille même de l'ouverture des Jeux. Aujourd'hui, plus personne ne conteste qu'il s'agisse d'une réussite majeure pour le pays. Les Jeux des Alpes suivront le même chemin et seront une réussite collective, haut-alpine et française.

A celles et ceux qui s'opposent au projet, je veux dire une chose clairement : le questionnement et le droit à l'opposition sont légitimes, mais le refus systématique et la stratégie du blocage ne servent ni le territoire ni ses habitants. Le débat démocratique ne se mène pas à coups de commentaires sur les réseaux sociaux, de fausses informations ou de scénarios anxiogènes destinés à effrayer la population.

Notre département n'a pas besoin de justiciers masqués du clavier, rivalisant d'imagination, pour critiquer courageusement. Notre département a besoin d'élus, d'acteurs et de forces vives, impliqués, capables de travailler collectivement dans l'intérêt général.

Pour autant, soutenir les Jeux Olympiques ne signifie, en aucun cas, agir à la légère. Cela signifie réfléchir, planifier et agir avec

responsabilité. Cela implique d'associer la population, d'écouter les élus locaux, les acteurs de terrain, le monde associatif et sportif.

Ces jeux doivent se construire avec les Haut-Alpins. Ils doivent être pensés dans une logique d'héritage au service de l'avenir de notre département et non comme un simple évènement ponctuel.

Je veux aussi profiter de ce moment pour saluer nos sportifs haut-alpins qui, déjà, se distinguent sur les circuits internationaux des compétitions hivernales. Par leurs résultats, leur engagement et leurs exigences, ils portent haut les couleurs de notre territoire et donnent envie à toute une génération de s'engager dans le sport. Cyprien SARRAZIN en est la preuve. Quel bonheur de le revoir sur les planches ! Il nous rappelle que, derrière ces épreuves sportives, il y a, avant tout, des parcours humains, du travail, des sacrifices et des rêves.

C'est aussi pour eux et pour celles et ceux qui suivront que nous devons être à la hauteur.

Les jeux Olympiques 2030 sont un levier exceptionnel pour les Hautes-Alpes. Ils nous permettent de bâtir un véritable schéma départemental des sports, pensé à long terme, en associant l'ensemble des acteurs sportifs, éducatifs, associatifs et institutionnels. Ils sont l'occasion de mettre tout le monde autour de la table et de structurer une politique sportive ambitieuse, cohérente et durable.

Soyons tout aussi clairs sur les investissements. Les crédits liés aux jeux rendent possibles des aménagements routiers et ferroviaires sur l'ensemble du département qui, sans ce cadre olympique, n'auraient tout simplement jamais vu le jour. Parler de jeux hors sol est donc un contresens total. Ce sont des investissements concrets, utiles au quotidien des Haut-Alpins, bien au-delà de l'évènement lui-même.

Mes chers collègues, ce projet nous oblige. Il nous oblige à être à la hauteur, à dépasser les clivages et à assumer une ambition collective

pour notre territoire. Les Hautes-Alpes ont trop souvent été reléguées au second plan, les Jeux de 2030 nous donnent, enfin, les moyens de peser, d'investir et de préparer l'avenir.

L'histoire ne retient pas celles et ceux qui doutent sans agir, mais celles et ceux qui prennent leur responsabilité. Pour ma part, j'ai fait mon choix : celui de l'engagement, de la construction et de l'intérêt général des Hautes-Alpes. Et comme le veut l'esprit de Noël, je conclurai en rappelant qu'il vaut mieux allumer une lumière que maudire l'obscurité. Les Jeux de 2030 sont cette lumière pour les Hautes-Alpes, à nous de la faire briller collectivement. Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Bravo ! Merci, Marine.

*(Applaudissements).*

La parole est à Cathy ASSO.

**Madame ASSO**.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je souhaiterais m'exprimer en mon nom, mais aussi au nom d'Alexandre MOUGIN, qui n'est pas là et vous en connaissez les raisons. Beaucoup de phrases dites, et un seul être vous manque et tout est dépeuplé, et je sais qu'aujourd'hui, il nous regarde. Je voulais vous le dire.

Nous souhaitons tous les deux nous exprimer sur le budget et sur les Jeux Olympiques puisque nous n'avions pas eu l'occasion encore de le faire.

Concernant le BP 2026, le Département des Hautes-Alpes a fait le choix d'un budget responsable, lucide et protecteur.

Responsable car il préserve les grands équilibres financiers, malgré un effet ciseau très marqué entre les dépenses sociales rigides et des recettes insuffisamment dynamiques. L'épargne brute, bien qu'en baisse, demeure à un niveau supérieur aux seuils d'alerte nationaux,

garantissant la capacité du Département à financer ses investissements sans mettre en péril son avenir financier.

Il est lucide car ce budget n'élude aucune des difficultés structurelles auxquelles sont confrontés les Départements : la progression des dépenses de solidarité (RSA, protection de l'enfance, autonomie des personnes âgées et en situation de handicap) n'est pas un choix idéologique, mais une obligation légale et également morale. Le Département assume pleinement son rôle en chef de file des solidarités. J'en veux pour preuve - j'en ai parlé déjà en commission - la dernière campagne relative au recrutement de familles d'accueil, dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, que vous trouverez derrière vous.

Protecteur enfin car le Département maintient un niveau d'investissement élevé, à hauteur de 60 M€, au service de l'aménagement du territoire, de la mobilité, des collèges, de la transition énergétique et de l'attractivité des Hautes-Alpes. Le recours à l'emprunt reste maîtrisé. La capacité de désendettement du Département demeure nettement inférieure à la moyenne nationale. Ce choix traduit une volonté claire : ne pas faire porter aux générations futures le poids des déséquilibres actuels.

Ce Budget Primitif 2026 est aussi un budget de vigilance. Il appelle à une mobilisation collective pour que l'État prenne, enfin, la mesure des contraintes qu'il fait peser sur les collectivités, sur les Départements en particulier. On ne peut durablement confier toujours plus de missions sociales aux collectivités sans leur garantir des ressources stables, justes et pérennes.

Dans ce contexte, le Département des Hautes-Alpes réaffirme une ligne politique claire : continuer à agir, continuer à investir et continuer à protéger sans renoncer à la responsabilité financière. Ce budget n'est ni un budget de renoncement ni un budget attentiste, c'est un budget de continuité, de solidarité et de préparation de l'avenir.

Dès aujourd'hui, une amorce de 10 M€ pour les JO 2030. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 constituent un évènement majeur pour notre pays, et plus encore pour les territoires alpins. Pour les Hautes-Alpes, ils représentent à la fois une opportunité réelle et un défi considérable. Notre responsabilité, en tant qu'élus départementaux, est d'en débattre avec lucidité, sans naïveté et sans dogmatisme – tu l'as dit, Marine.

Tout d'abord, reconnaissons-le, les JOP 2030 sont un levier exceptionnel d'investissements structurants pour notre département. Ils permettent d'accélérer les projets attendus de longue date, notamment en matière de mobilité - et, Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur la rocade de Gap puisque j'ai vu que c'était inscrit -, de sécurisation des routes de montagne, d'accès aux vallées, de modernisation d'infrastructures existantes.

Pour information, je ne sais pas si vous le savez, la SNCF Gares et Connexions lance, à partir du 19 décembre, la consultation publique pour le projet *Performance ferroviaire des Alpes du Sud*. Tout est affiché dans les communes.

Dans un territoire contraint par la géographie et les risques naturels, ces investissements peuvent bénéficier durablement aux habitants, bien au-delà de l'évènement. Ils offrent également une visibilité internationale exceptionnelle aux Hautes-Alpes. Cette attractivité renforcera notre économie touristique : soutenir l'emploi local et consolider l'image d'un territoire sportif naturel et engagé dans une démarche des jeux sobres et durables. Mais, nous ne pouvons pas ignorer les points de vigilance majeurs.

Le premier concerne la pression financière exercée sur les collectivités. Même sous l'intitulé de « Jeux sobres », les investissements nécessaires, directs ou indirects, pèsent déjà sur nos finances, mais nous

l'assumons. Dans un contexte de baisse de l'épargne brute et de rigidité croissante des dépenses sociales, chaque engagement doit être mesuré, priorisé et sécurisé financièrement.

Le second point de vigilance est celui de l'équité territoriale. Tous les cantons, toutes les vallées ne bénéficieront pas de la même manière des retombées olympiques – on le sait. Il est donc essentiel que les investissements ne se concentrent pas sur tous les sites, bien entendu, mais qu'ils contribuent à un aménagement équilibré du territoire, au bénéfice de l'ensemble des Haut-Alpins.

Enfin, il y a un enjeu environnemental : les Jeux Olympiques 2030 seront jugés non seulement sur leur réussite sportive, incontestable – j'en suis sûre -, mais sur leur cohérence écologique. Cela implique des choix clairs : limitation des constructions nouvelles – je ne parlerai pas des deux patinoires de Nice -, priorité à la réhabilitation, sobriété énergétique et prise en compte des risques naturels. Face à ces enjeux, le Département réaffirme son rôle stratégique, ni simple spectateur ni simple financeur, avec une gouvernance claire, une transparence totale sur les engagements financiers et un suivi précis de l'héritage laissé aux habitants.

En conclusion, les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 sont une chance pour les Hautes-Alpes, à condition que nous restions fidèles – ce que nous sommes, nous, les montagnards – à une ligne simple : des jeux utiles, soutenables financièrement et respectueux de nos montagnes.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Cathy.

Nous avons – tu l'as rappelé - tous une pensée pour Alexandre MOUGIN, aujourd'hui. Nous lui souhaitons, bien entendu, le meilleur. Et

pour te rassurer, si c'était besoin, je rappelle que, dans l'avenant au Contrat de Plan État-Région, la rocade de Gap et son financement sont dans les projets qui sont financés, comme les aménagements sur la 1075 entre Sisteron et Grenoble et le Col de Lus.

La parole est à Madame ALLOSIA.

**Madame ALLOSIA**.- Merci, Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, depuis quelques jours, notre Collectivité a lancé une campagne ambitieuse pour recruter 20 assistants familiaux. Cette initiative répond à une urgence : notre dispositif d'accueil est sous-tension, chaque enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance doit trouver un cadre stable, sécurisant et bienveillant. Renforcer notre réseau, c'est éviter les ruptures d'accueil, c'est permettre aux enfants de rester proches de leurs repères.

Cette initiative répond aussi à notre souhait d'offrir une réponse adaptée à chaque situation, d'offrir, lorsque nécessaire, un cadre de vie sécurisant et apaisant. Un assistant familial est un travailleur social formé. Il accueille à son domicile, de manière stable et bienveillante, un à trois enfants ou jeunes majeurs de moins de 21 ans temporairement séparés de leur famille. C'est un professionnel formé, mais aussi une famille engagée à ses côtés pour faire de chaque accueil une aventure humaine riche et réussie pour chacun.

Ce métier exige un engagement fort, une réelle capacité d'écoute et une volonté de contribuer au bien-être et au développement de l'enfant. Cette campagne de promotion du métier est portée par le Département et cofinancée par le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfant 2024, signé par le Préfet, le Président du Département et l'Agence Régionale de Santé. Elle s'appuie sur plusieurs actions concrètes : un dépliant pour expliquer l'accès au métier ; des rendez-vous avec les

conseillers France Travail et les services du Département ; l'actualisation du site Internet. En complément, le Département déploie une campagne de communication média d'envergure : presse, radio, télévision, affichages urbains, réseaux sociaux et bientôt un reportage vidéo mettant en lumière des assistants familiaux en activité.

Ces moyens traduisent notre détermination à faire connaître ce métier et à susciter des vocations. Mais, au-delà de la communication, il faut rappeler l'essentiel : accueillir un enfant, c'est lui offrir une chance de bien grandir dans un environnement chaleureux.

Pour garantir la qualité de ces accueils, notre Collectivité s'engage pleinement : chaque assistant familial doit obtenir un agrément fondé sur un dossier complet (une évaluation approfondie et une formation initiale). Nous proposons une formation solide : 100 heures de stages pratiques et 420 heures pour obtenir un diplôme d'État d'assistant familial.

Enfin, nous assurons un accompagnement renforcé, un référent dédié, des temps d'échanges collectifs et un suivi professionnel continu.

Vingt nouveaux assistants familiaux, c'est une occasion de développer notre offre d'accueil en protection de l'enfance, en complémentarité avec les maisons d'enfants, afin que, quand cela est nécessaire, chaque enfant puisse être accueilli dans un lieu qui lui correspond, en fonction de son âge et de ses projets. C'est notre responsabilité et notre fierté.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier bien chaleureusement les professionnelles avec qui nous travaillons. Je salue leur implication. Je mesure leur engagement. Et je souligne leur travail remarquable auprès des enfants.

Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Souhaitons que cette campagne porte ses fruits. Nous avons vraiment besoin de ces nouvelles personnes pour accueillir les enfants dans de très bonnes conditions.

La parole est à Rémi ROUX.

**Monsieur ROUX**.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, vous parliez du budget, et je m'associe à notre collègue Gérard NICOLAS sur le fait qu'il faut un peu de responsabilité, les temps ne sont pas à des ressources extensives, et il me semble qu'il ne faut pas donner aux citoyens haut-alpins le triste spectacle que l'on peut voir à l'Assemblée Nationale, sur les écharpements. Donc un peu de consensus et d'œcuménisme ne font jamais de mal, surtout en période de crise. Surtout que l'on ne s'en sort pas trop mal. Patrick pourra me le confirmer, mais 3,5 années de capacité d'autofinancement de remboursement de dette est un ratio tout à fait honorable. La situation n'est pas à l'alarmisme, mais à la rigueur et au bon sens de gestion. D'autant plus qu'avec 60 millions d'investissement, on garantit un niveau assez satisfaisant. Mais peut-être, sur un point d'alerte : attention qu'à terme, il y ait la tentation que la question des solidarités soit la variable d'ajustement. Vous savez comme moi qu'il y a un seuil incompressible. Je vois, au niveau de mon territoire, les sollicitations de nos services sociaux : effectivement, il ne faut pas non plus tomber sur un rationnement des moyens humains.

On a eu une sortie, cette semaine, de la Ministre Françoise GATEL, sur l'éventualité d'une recentralisation du RSA. La dernière fois, cette assemblée avait voté le fait de ne pas recevoir plus de compétences. Mais, peut-être, qu'il y a deux compétences, à mon sens, qui devraient être recentralisées. C'est éventuellement le RSA. Je ne sais pas, Monsieur le Président, avec François SAUVADET, si vous avez eu l'idée de solliciter le Gouvernement sur cette idée-là. Je la trouve

excellente parce que si l'on y regarde bien, elle n'a pas forcément beaucoup de sens. Et la deuxième chose, c'est la GEMAPI car la question ne se poserait plus de la solidarité amont-aval si l'État prenait ses responsabilités. Peut-être, étant donné que la porte a été entrouverte sur la question du RSA, mettre un pied dans la porte pour la faire ouvrir et faire lever ce levier, me semble-t-il. Mais, en tout cas, sur la question budgétaire, je pense que l'on s'associera à ce juste équilibre des choses. Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. En tout cas, sur l'histoire du RSA et les positions du Gouvernement, comme les portes s'ouvrent et se referment encore plus rapidement au Gouvernement que par ailleurs, ce qui est vrai un jour n'est pas forcément vrai le lendemain. Attendons ! Prenons notre temps et nous verrons dans quelques semaines ou dans quelques mois.

Madame Carole CHAUVET demande la parole.

**Madame CHAUVET**.- Merci, Président. Je voulais répondre à Rémi concernant le RSA. Recentraliser le RSA est peut-être une bonne idée, dans le sens où l'on aurait peut-être les moyens d'agir, sauf que, pour nous, ici dans les Hautes-Alpes, je trouve que l'on fait un excellent travail - j'ai d'ailleurs un rapport dont je vous parlerai tout à l'heure - pour accompagner les bénéficiaires du RSA. Une fois que ce sera recentralisé au niveau national, je crains bien que les bons résultats que nous avons, que ce soit la baisse des bénéficiaires du RSA ou l'accompagnement notamment au travers des structures d'insertion par l'activité économique, soient beaucoup moins efficaces. Personnellement, je préférerais que l'État nous donne les moyens de faire exactement ce que l'on a besoin de

faire au niveau départemental plutôt que de récupérer la compétence qui serait beaucoup moins efficace, à moins sens.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- C'est un peu la position de l'ensemble des présidents de Département aujourd'hui que tu traduis.

La parole est à Christian HUBAUD.

**Monsieur HUBAUD**.- Merci, Président. Chers collègues, vous vous en doutez, je souhaitai que nous ayons une pensée pour nos éleveurs qui, en ces moments difficiles, ont besoin de tout notre soutien. Cette dermatose est un fléau pour nos élevages. Il faut évidemment trouver les moyens pour ralentir cette épidémie et l'éradiquer, à terme. Peu de solutions aujourd'hui s'offrent à nous. C'est l'abattage ou le vaccin ou la mise en quarantaine. Mais, la manière employée par l'État n'est pas la bonne. Le monde paysan n'est pas un monde de voyous. Nous sommes des gens respectueux. Jusqu'à quand ?

Traités pire que des narcotrafiquants, obligés de se battre contre nos forces de l'ordre n'est pas tolérable. De plus, le fait que tous les mouvements d'ultra-gauche et de leurs cliques viennent attiser uniquement pour affronter les forces de l'ordre jette le trouble.

Nos agriculteurs respectent les décisions si eux-mêmes sont respectés. Alors, courage, Monsieur le Président de la République ! Les blindés, c'est dans les cités, pas chez nos fermiers.

Soutenons nos agriculteurs qui ont pour mission de nourrir nos concitoyens, de nourrir le monde. Merci pour eux.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Christian. Monsieur MURGIA, vous avez demandé la parole ?

**Monsieur MURGIA**. - Merci, Monsieur le Président. Juste un petit mot pour rebondir sur le débat lié à la fois aux finances départementales – au pluriel puisque le sujet n'est pas qu'un sujet haut-alpin - et au sujet social, ainsi que celui des compétences. Je voudrais rebondir sur ce qui a été dit par Rémi. Je pense qu'il pose la bonne question, mais que l'on ne peut pas s'exonérer, dans ce débat, de se poser la question de savoir comment, dans un pays comme le nôtre, on a réussi à avoir autant d'allocations différentes avec autant de gestionnaires différents. C'est cela, finalement, le plus grave problème. Carole l'a dit, en réalité. Qu'une collectivité départementale gère au plus près des concitoyens, en proximité, la manière dont on peut aider quelqu'un qui est en difficulté, quelle que soit la difficulté. Je le dis d'autant plus puisque l'on parle du RSA, mais souvenons-nous de tous les dispositifs que l'on a par exemple sur le handicap : quand on a une famille qui vit avec son enfant une difficulté liée au handicap, à l'autisme, avoir le contact dans sa Maison Des Solidarités, dans son canton proche de chez soi, je pense que c'est une bonne chose. Et peut-être que la fin de l'histoire est, d'une part, de sortir de cet extraordinaire manquement financier de l'État qui fait des économies sur notre dos et sur tout ce qu'il peut, depuis si longtemps, en tout cas en gelant la compensation du RSA, il ne pouvait en être autrement. Mais aussi de se dire que ce que demande, à un moment, une collectivité comme la nôtre, c'est une réforme structurelle pour qu'il y ait moins de cuisiniers différents dans la cuisine et que l'allocation sociale unique, à mon avis, y compris par rapport à ce que l'on peut tenir comme discours vis-à-vis de nos concitoyens qui attendent que le travail paye, est la seule solution. Je crois que la porte a été ouverte par le Premier Ministre, qui est lui-même un ancien président de Département, dans le cadre du futur projet de loi de décentralisation, si l'instabilité est finalement un peu moins instable qu'elle ne pourrait l'être.

Je voudrais vous en citer une phrase - je crois qu'elle fera plaisir à Marcel CANNAT - puisque j'ai relu justement les propos que le Premier Ministre avait tenus à l'occasion du congrès des Départements de France. Il dit : « *Vous voyez bien, si vous étiez à ma place, que garder des structures étatiques pour entretenir seulement 10 000 kilomètres de réseau routier là où, vous, vous en entretenez déjà plus de 400 000, on ne fera jamais d'économies structurelles et on continuera de raconter n'importe quoi aux Françaises et aux Français si l'on ne clarifie pas, une bonne fois pour toutes, cette question, comme les autres* ». Je ne sais pas si tout cela ira à terme, mais je crois qu'en tout cas, dans ces sujets-là, ce que nous appelons, nous, c'est du bon sens : un décideur, un payeur, un financeur et un juste compte à la fin. Le débat démocratique, qui doit se tenir sur le comment, est aujourd'hui biaisé tout simplement parce que, depuis trop d'années, en nous coupant de toutes nos ressources fiscales, en nous coupant des compensations que l'on est légitime à avoir, le débat du pourquoi et du comment est largement biaisé, et c'est bien dommage.

Sur le DILICO, c'est exactement la même chose. On peut continuer, pendant longtemps, à avoir des gouvernements qui inventent des mécanismes de rabot et de péréquation sur le dos des collectivités locales. On peut continuer à parler de contrat. On peut continuer à parler de deal. La réalité est qu'il faut que, dans notre pays si centralisé, on comprenne que la décentralisation a apporté, me semble-t-il, quelque chose de bien à ce pays. Et quand on voit le budget proposé aujourd'hui par la collectivité territoriale, je ne vois pas comment on pourrait en douter.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Arnaud. S'il n'y a pas de demande de parole supplémentaire, je vous propose d'adopter le compte rendu de notre Conseil du 4 novembre 2025.

*(Adopté à l'unanimité)*

Nous allons commencer à examiner les rapports inscrits à notre ordre du jour, et je vais donner la parole à Evelyne COLONNA.

## ◆ FONCTIONNEMENT

### CD-25-12-4123 DEVELOPPEMENT DURABLE ET EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - DEC. 2025

**Madame COLONNA.**- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs, en application des dispositions législatives, préalablement au vote du Budget Primitif 2026, je vais évoquer les rapports relatifs au développement durable et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre Collectivité.

Le développement durable 2025 : ce rapport reprend les principaux axes stratégiques, les actions menées, les perspectives en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le contexte et les enjeux : institué par la Loi Grenelle de 2010 et renforcé par la loi de 2021-1031, le rapport vise à informer les citoyens et à démontrer la contribution aux objectifs de développement durable de l'agenda 2030.

Les objectifs mondiaux, pour rappel, sont 17 ODD qui couvrent des enjeux tels que la pauvreté, la santé, l'éducation, l'égalité, l'énergie, le climat et la biodiversité.

Le territoire des Hautes-Alpes est un territoire rural et montagneux, avec un vieillissement marqué, une pauvreté de 14 % et un chômage de 6 %.

L'économie est centrée sur le tourisme (5 millions de visiteurs par an), une agriculture, dont 40 % de surface en bio et de l'artisanat.

Nos défis : le dérèglement climatique, la mobilité, la viabilité hivernale, ainsi que la préservation des ressources.

Les perspectives incluent la mise en œuvre du bilan carbone, la poursuite des politiques inclusives et la consolidation des partenariats locaux.

Nos actions : je vous renvoie aux 17 Objectifs de Développement Durable énoncés dans le rapport, que vous avez tous lu, ce dont je ne doute pas.

Pour rappel :

ODD 2 : Projet Alimentaire Territorial PAT 2, les circuits courts, la lutte contre le gaspillage et l'éducation alimentaire.

ODD 5 : égalité des sexes, les ambassadeurs de l'égalité, les assises contre les violences, les dispositifs territoriaux pour la prévention et l'accompagnement.

ODD 6 : eaux et assainissement. Les assises de l'eau, les stations d'épuration, les diagnostics eau potable, la restauration écologique des cours d'eau.

ODD 7 : énergies propres, SEM Hautes-Alpes Énergies, photovoltaïque sur aérodromes, programme ACTEE SEQUOIA pour la rénovation énergétique.

ODD 8 et ODD 12 : travail récent, préparation des JOP 2030, innovation et infrastructures, Grand prix aménagement durable, rénovation bâtiments publics, consommation responsable, valorisation bois local, recyclage matériaux, restauration scolaire durable.

ODD 13 : climat. Le bilan prévu en 2026 : mobilités alternatives (la Durance à vélo, covoiturage, dématérialisation des procédures).

ODD 15 : vie terrestre. Renouvellement mélézin, politique grands cols, gestion des espaces naturels sensibles.

En conclusion, le rapport développement durable 2025 illustre bien la capacité du Département à intégrer les principes de durabilité dans ses politiques publiques. En mobilisant l'ensemble des acteurs, en innovant et en territorialisation des réponses, il contribue à construire un territoire solidaire, attractif et résilient face aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, ce rapport 2025 s'inscrit dans la continuité des engagements volontaristes de la Collectivité pour garantir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, conformément aux obligations légales et à notre plan d'action interne.

Il repose sur 4 axes stratégiques visant à promouvoir la mixité, garantir l'égalité des parcours, améliorer la qualité de vie au travail et prévenir les discriminations.

Il présente des avancées, les indicateurs-clés et les priorités pour l'année à venir.

Dans un contexte réglementaire renforcé, caractérisé par l'obligation pour les employeurs publics d'élaborer un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle, la mise en place de dispositifs pour recueillir les signalements d'actes de violence, de discriminations, de harcèlements et d'agissements sexistes, la publication annuelle d'un index « Égalité » assorti d'objectifs, le Département réaffirme sa volonté de faire de l'égalité professionnelle une réalité.

En 2026, il poursuivra des projets qui traduisent une ambition marquée :

- faire de la Collectivité un ambassadeur de la charte européenne pour l'égalité, en adoptant une délibération actant sa signature, en inscrivant cette démarche dans la stratégie institutionnelle et, le cas échéant, en actualisant le plan d'action pour y inclure les engagements,

- proposer une formation innovante sous forme de spectacles-débats-apports, éligibles au fonds et en faveur de l'égalité professionnelle, pour sensibiliser et impliquer l'encadrement, ainsi que l'ensemble des agents,

- mettre en place une communication proactive interne et externe pour promouvoir la mixité et lutter contre les stéréotypes,

- finaliser et diffuser le dispositif interne de signalement des actes de violences, agissements sexistes, discrimination, harcèlement moral ou sexuel, accompagné d'une fiche réflexe pour les encadrants,

- déployer des actions de sensibilisation autour du *violentomètre*, outil pédagogique permettant de mesurer la violence dans les relations et d'orienter les victimes vers les dispositifs d'aide,

- valoriser et engager des actions permettant d'obtenir, à terme, le label « Égalité » garantissant une reconnaissance nationale de notre engagement.

Ces projets s'inscrivent dans une dynamique globale visant à consolider les acquis et à préparer une labellisation, à terme, notamment au travers des 28 actions proposées et qui seront déployées tout au long de l'année 2026.

Je vous remercie pour votre écoute.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Evelyne, pour ces propositions.

S'il n'y a pas de commentaire, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Le rapport suivant concerne l'obligation annuelle de transmission des indemnités de toutes natures des élus du Département.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **CD-25-12-4091 RESSOURCES HUMAINES - OBLIGATION ANNUELLE DE TRANSMISSION DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES DES ELUS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - DEC. 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- En l'état de la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités sont tenues de présenter et de communiquer aux Conseillers Départementaux l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euro, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Départemental au titre de tous mandats et de toutes fonctions exercées au sein du Département et au sein de tous syndicats, au sens des livres 7 et 8 de la cinquième partie ou de toutes sociétés mentionnées au livre 5 de la première partie ou filiales d'une de ces sociétés.

Ces éléments seront désormais présentés lors du Budget Primitif de chaque année, avant le vote de ce dernier. Je vous propose donc de prendre acte des éléments 2025 précisés et qui sont récapitulés dans le tableau annexé au présent rapport.

*(L'assemblée prend acte à l'unanimité)*

Nous allons attaquer le volume des finances, et je passe la parole à Patrick RICOU.

**VOLUME BUDGÉTAIRE**

**CD-25-12-4082 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 4 - DEC. 2025**

**Monsieur RICOU**.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous pour ce débat autour de notre Budget Primitif, mais en préalable, je voudrais soumettre à votre approbation une première délibération qui a trait à la Décision Modificative n° 4 concernant le budget 2025.

C'est une simple Décision Modificative d'ajustement qui est neutre d'un point de vue de nos équilibres budgétaires, de manière à ce que nous ayons les crédits nécessaires pour assurer les derniers versements, les derniers paiements, notamment auprès des établissements d'hébergement.

Il vous est proposé de redéployer 658 000 € au bénéfice de la ligne « Hébergement » sur l'enfance et la famille, en diminuant les crédits affectés à l'hébergement sur l'autonomie et les aides individuelles sur l'enfance-famille. Une Décision Modificative en fonctionnement qui est neutre.

En investissement, c'est encore plus neutre puisque l'on redéploie simplement, concernant le collège Centre, une réaffectation comptable du chapitre 21 au chapitre 23 sur la construction du collège Centre, pour 1 M€.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**Monsieur RICOU**.- Quelques mots d'abord sur le contexte global des Départements. Vous avez tous pu, à un moment ou à un autre, prendre connaissance des différents rapports, déclarations ou autres concernant l'évolution des finances départementales. C'est une dégradation amorcée depuis 2024 et qui a fait l'objet de prises de position de la Cour des Comptes en particulier, qui déclarait – je cite : *La situation financière des Départements se dégrade fortement, avec 35 Conseils Départementaux qui avaient une épargne brute inférieure à 7 %, 12 avec une épargne nette négative* - c'est-à-dire que lorsqu'ils ont payé l'annuité de la dette, il ne leur reste rien pour investir -, *15 Conseils Départementaux avec une capacité de désendettement supérieure à 10 ans*. C'est un constat fait par la Cour des Comptes, au vu des comptes de 2024.

Une dégradation qui s'est confirmée en 2025 : l'Assemblée des Départements de France, par la voix de son Président, François SAUVADET, a alerté plusieurs fois sur l'évolution des finances des Départements, avec 60 Conseils Départementaux en grandes difficultés financières et qui se traduit forcément par des investissements en recul.

Qu'en est-il des Hautes-Alpes ? Nous ne sommes pas, bien évidemment – cela a été dit, ce matin -, dans le même contexte. Néanmoins, nous devons, dans les années à venir, renforcer notre vigilance.

Le Département des Hautes-Alpes, pour se comparer aux chiffres évoqués ci-avant, présente un taux d'épargne brute, en 2025, de 14,12. Donc, on est nettement supérieur aux 7 % de certaines collectivités.

Le Département des Hautes-Alpes, par le budget qui vous est proposé aujourd'hui, prévoit un taux d'épargne brute de 11,3 %. Il reste un

taux tout à fait acceptable et tout à fait conforme à une bonne santé financière.

La situation financière des Départements se dégrade depuis 2024. C'est un effet ciseau qui concerne tous les Départements, avec une augmentation des dépenses, de solidarité en particulier, mais aussi de ressources humaines et des dépenses de fonctionnement assorties d'une diminution des recettes, notamment ce qui relève de la TVA et des Droits de Mutation à Titre Onéreux.

Cette situation-là, tous les Départements la connaissent. A cela s'ajoutent d'autres éléments qui sont plus conjoncturels ou qui concernent plus particulièrement certains Départements qui ont un contexte territorial plus difficile avec, pour certains d'entre eux, une évolution significative du nombre de bénéficiaires du RSA, et d'autres Départements qui ont pu peut-être faire des choix financiers ou budgétaires hasardeux. Ce n'est pas le cas des Hautes-Alpes. Ceci étant, nous n'échappons pas au contexte général qui voit, malgré tout, nos marges de manœuvre s'éroder.

Les objectifs de ce Budget Primitif 2026 sont conformes à la ligne de conduite que nous nous sommes fixées, depuis le début de cette mandature :

- conserver nos grands équilibres financiers,
- s'adapter - et c'est encore plus vrai aujourd'hui qu'hier - à cet effet ciseau qui résulte de la rigidité des dépenses sociales et de la volatilité de nos recettes. La difficulté des Départements est qu'aujourd'hui, il n'y a plus d'adéquation entre les recettes et les dépenses et on est sur quelque chose qui mériterait d'être totalement remis à plat pour ce qui relève de ce niveau de collectivités,
- maintenir une politique d'investissement à un niveau élevé, et *a fortiori*, dans la perspective de ces Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030,

- confirmer notre action prioritaire dans la logique de solidarité, mais aussi bien vis-à-vis de nos collectivités locales que de nos concitoyens,

- être autant que possible dans la réactivité, dans l'efficacité, dans la proximité. Je crois que c'est une des caractéristiques de cette action des Départements, au plus près de nos territoires, au plus près de nos concitoyens. C'est une ligne de conduite que nous entendons garder.

Comme les années précédentes, ce Budget Primitif est présenté hors intégration des résultats de 2025 ; ce que nous ferons au moment du Budget Supplémentaire, au mois de juin.

Cette affectation de résultat devra nous permettre de financer les restes à réaliser constatés à la fin de cet exercice. Ils sont estimés de 5 à 8 M€. Ce sera autant de crédits de paiement supplémentaires qui viendront abonder les 60 M€ d'investissement prévus dans ce budget.

Cette affectation de résultat devra nous permettre aussi de réduire le recours à l'emprunt. Vous avez constaté que nous avons inscrit 28 M€ en recours à l'emprunt prévisionnel, au titre de ce Budget Primitif. L'objectif que nous devons nous fixer serait de réduire ce recours à l'emprunt à entre 20 et 25 M€.

Ce résultat devra aussi nous permettre de constituer un fonds de réserve pour se garantir un résultat de clôture excédentaire à la fin l'exercice 2026.

Si le résultat est suffisamment tel que nous l'approchons à ce stade, il devrait nous permettre aussi d'abonder, de manière modérée, les crédits de paiement en investissement fixés à hauteur de 62,2 M€, à ce stade, au niveau de ce Budget Primitif. J'ose espérer que nous n'aurons pas nécessité d'abonder des crédits en matière de fonctionnement. Tout cela dépendra de la capacité qui aura été la nôtre à conduire la politique du Département, dans les mois à venir.

Les chiffres-clés de ce Budget Primitif 2026 (vous l'avez en parallèle de ce qu'était notre Budget Primitif 2025) :

- des recettes réelles de fonctionnement fixées à 232,7 M€, en légère hausse de 1,1 %,

- des dépenses de fonctionnement à hauteur de 206,3 M€, en hausse de 3,2 %,

- un autofinancement fixé à 26 M€, qui s'érode de 4 M€ par rapport à ce que nous avons inscrit au Budget Primitif 2025,

- des recettes d'investissement à un niveau élevé, cette année, avec un emprunt d'équilibre fixé à 28 M€, un fonds de compensation de TVA à 6,7 M€, mais surtout des financements externes à 16,7 M€, notamment du fait des subventions liées aux Jeux Olympiques 2030 qui font que nous avons un niveau de financement externe élevé. Un élément qui nous permet de garder cette ambition en matière d'investissement.

- et des dépenses d'équipement sensiblement équivalentes à ce que nous avons inscrit à notre Budget Primitif 2025 : 60,2 M€, et le remboursement du capital de la dette à 17,8 M€.

Globalement, un budget qui s'équilibre à hauteur de 284 M€, en hausse de 3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Si l'on regarde maintenant chacune des deux sections, avec la section de fonctionnement, on voit, illustré par ce graphique, l'effet ciseau que nous avons évoqué précédemment. Pour 2025, les chiffres présentés sont ceux tels que nous les approchons à ce stade, au niveau de l'arrêté des comptes 2025. C'est un Compte Administratif provisoire, qui envisage des recettes à 233 M€, légèrement supérieures à ce que nous avons inscrit au Budget Primitif (230 M€), et 200 M€ de recettes conformes à ce que nous avons inscrit au Budget Primitif. Donc, une clôture 2025 qui devrait être légèrement plus favorable que ce que nous avons prévu, au niveau du Budget Primitif, avec une épargne à 233. Néanmoins, ce

graphique illustre, avec la projection du Budget Primitif 2026, la nécessité d'infléchir la courbe des dépenses de fonctionnement. Effectivement, si nous devons poursuivre sur les mêmes tendances, très vite nous pourrions nous retrouver en difficulté.

Je peux souhaiter à ce stade que les mesures inflationnistes réglementaires soient derrière nous et que de nouvelles dispositions législatives ne viennent pas alourdir encore les charges qui s'imposent à nous. Sinon, cela voudrait dire que nos dirigeants n'ont pas pris la mesure du problème et des difficultés.

Cela impose aussi à notre Collectivité de réduire, de rationaliser, d'optimiser nos dépenses de fonctionnement dans tous les domaines. C'est l'exercice qui s'impose à nous. Cela signifie aussi recruter uniquement sur les postes indispensables qui ne peuvent pas être pourvus par des redéploiements internes. C'est un message que je veux partager avec vous, mes chers collègues, mais aussi avec l'ensemble de nos services et chefs de service, pour que nous ayons bien ces éléments-là à l'esprit. Sans quoi, c'est tout simplement notre capacité à investir qui s'en trouvera dégradée, notre action sur le territoire qui sera réduite, avec les effets négatifs par rapport à notre économie locale.

Pour conclure sur cette projection et cette diapositive, je veux dire que la situation des Hautes-Alpes est tout à fait satisfaisante, mais il ne tient qu'à nous de la maintenir ainsi, si nous voulons avoir les moyens de mettre en œuvre nos ambitions.

Voilà, globalement, une vue complète de la section de fonctionnement. On va regarder maintenant plus avant le détail des recettes et dépenses telles qu'elles vous sont proposées, au sein de ce Budget Primitif.

Des recettes globales de fonctionnement à 232,7 M€. En légère hausse par rapport à 2025 : elles étaient à 230 M€.

Nous trouvons, dans ces recettes, les recettes liées au RSA pour 11,1 M€, les recettes liées aux prestations de service à domicile pour 1,6 M€ et d'autres produits de gestion courante pour 2,2 M€.

Pas d'évolution majeure sur ces postes-là. C'est pour cela que je ne m'y attarde pas plus que nécessaire.

Les autres produits des services pour 2,5 M€.

Les autres produits : 600 000 €.

Je vais détailler davantage les trois postes de recettes qui sont les dotations et participations, la fiscalité locale et les impôts et taxes.

Les dotations et participations : 47,8 M€. Nous avons inscrit, à notre Budget Primitif 2025, 43,5 M€. Donc, en augmentation par rapport au Budget Primitif 2025.

La DGF reste stable, figée et gravée dans le marbre à 28,3 M€, depuis quelques années.

Mais quelques postes de recettes augmentent, notamment les dotations versées au titre de l'APA. Sur les autres postes de recettes, il n'y a pas d'évolution significative. Globalement, des recettes de dotations et participations à 47,8 M€.

On retrouve, dans les dotations et participations, la DGF, la DGD, les droits de compensation de réforme de la taxe professionnelle, la dotation versée au titre de la PCH, le financement de la MDPH et les dotations versées au titre de l'APA.

La fiscalité locale : 75,8 M€. Nous étions à 72,3 M€ au Budget Primitif 2025, donc une hausse de 3,5 M€, répartie sur deux postes.

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux : nous avons inscrit, l'année dernière, 33,9 M€. C'est une somme qui, sur 2025, sera dépassée. Au regard de cette dynamique, nous vous proposons d'inscrire un montant supérieur : 35,4 M€. Ce n'est pas être optimiste plus que nécessaire, c'est un chiffre qui, au regard de la dynamique que nous constatons sur le

marché de l'immobilier, nous paraît être tout à fait atteignable et raisonnable.

La taxe sur les conventions d'assurances : nous avons inscrit 29,6 M€, en hausse de 1,1 M€.

La taxe sur l'électricité : 4,3 M€. Nous avons inscrit 800 000 € de moins sur l'exercice précédent.

Globalement, des recettes de fiscalité locale qui augmentent, notamment par des recettes de droits de mutation. Nous n'avons pas, dans notre département, connu l'effondrement qu'ont connu certains départements, même si - je vous le rappelle - nous étions, pas plus tard qu'il y a quelques années, à 46 M€. Nous avons néanmoins perdu une dizaine de millions d'euros de recettes. Forcément, les impacts sur notre épargne ne sont pas neutres.

Les impôts et taxes : 90,8 M€. Nous avons inscrit 94 M€ au Budget Primitif 2025 et là, nous intégrons les recettes moindres que ce qu'elles étaient escomptées en matière de TVA puisque, sur 2025, nous constaterons à peu près 70 M€ de recettes, alors que nous avons inscrit 71 M€ à notre budget. Cette année, nous vous proposons de n'inscrire que 69,4 M€ pour intégrer les effets de l'écrêtement et du plafonnement des recettes de TVA pour les collectivités locales.

Les autres postes de recettes sont : le FNGIR pour 2,6 M€, la contribution du fonds de compensation pour 7 M€ - nous avons inscrit 8,4 M€, l'année dernière. Forcément, la dynamique que nous connaissons en matière de DMTO fait que nous avons moins de recettes sur le Fonds de compensation.

Concernant les dépenses : 206 M€. Nous avons les différents postes de dépenses avec la filière air, l'aménagement pour 1 125 000 €, les politiques et l'aménagement territorial pour 6 M€. Là, on retrouve toutes les dépenses de fonctionnement liées au développement touristique, avec

notamment le financement de l'Agence de développement. On retrouve la subvention au Laboratoire départemental vétérinaire, toutes les dépenses de fonctionnement liées à l'aide aux tiers avec tout ce qui relève du patrimoine naturel et de la biodiversité, en particulier le financement des parcs régionaux, celui d'IT05, des enveloppes cantonales de fonctionnement. Bref ! Toutes ces dépenses qui sont des dépenses de fonctionnement, mais qui participent à cette solidarité territoriale et à la dynamique en matière d'attractivité de notre département.

Sur l'éducation, la culture, la jeunesse et le sport : 5 715 000 € :

- 2,26 M€ pour la culture. Là aussi, une vraie ambition en matière culturelle, avec toutes les dépenses de fonctionnement du CEDRA, de la Bibliothèque Départementale, des Archives départementales et du Musée,
- des dépenses de fonctionnement autour des thématiques de l'Education également : +1,2 M€ sur ces sujets, avec le Schéma éducatif, les actions pédagogiques.

- les grands évènements : 174 000 € sont prévus dans cette rubrique.

Toutes nos actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative.

Une politique autour de la jeunesse, de la culture et du sport qui reste ambitieuse, avec 5 700 000 € de dépenses de fonctionnement.

- le patrimoine : 5,7 M€, autour des subventions de fonctionnement à nos collègues et tout ce qui relève de l'entretien et de la maintenance des bâtiments, ainsi que de tous les consommables.

Les dépenses de fonctionnement en termes de mobilité : 6,3 M€. C'est le financement de notre Agence Routière Départementale (2,7 M€), l'entretien de voirie. Beaucoup de dépenses qui passaient en investissement passent aujourd'hui en fonctionnement. C'est tout ce qui relève de la viabilité hivernale.

Je m'attarderai un peu plus sur les deux postes de dépenses importants qui sont :

- le Pôle Ressources : 84,8 M€, avec à l'intérieur de ce Pôle Ressources, quatre grandes thématiques : les dépenses de ressources humaines pour 54,8 M€, avec les différentes composantes, tout ce qui relève des salaires et charges sociales, mais aussi tout ce qui relève des frais de déplacement, des actions de formation et des actions sociales,

- en matière de finances, nous retrouvons, pour 25,2 M€, le financement de notre SDIS avec 8,8 M€, la contribution auprès de la Région suite au transfert de la compétence « Transport » pour 6,8 M€, la contribution du Département des Hautes-Alpes au Fonds national de Péréquation des DMTO et les intérêts de la dette, qui restent à niveau tout à fait modéré, avec 3,6 M€,

- le numérique : une inflation due essentiellement à des dépenses qui étaient précédemment imputées en investissement et qui seront dorénavant imputées en fonctionnement, des dépenses de logiciel ou de process, pour 3,2 M€,

- les autres dépenses courantes de fonctionnement pour 1 M€.

Une évolution somme toute mesurée de ces dépenses de fonctionnement par rapport à l'exercice précédent,

Les solidarités : 96,4 M€ (90 M€ à notre Budget Primitif 2025). Mais, nous avons dû abonder quelquefois en décisions modificatives. Néanmoins, on constate une forte augmentation de ces dépenses sur deux thématiques :

- l'enfance et la famille, et là je rejoins tout à fait les propos qui ont été tenus au bénéfice des assistants familiaux. A chaque fois que l'on pourra développer ces dispositifs d'accueil, ce sont autant de modalités d'accueil, avec toutes les caractéristiques humaines qu'ils revêtent, mais ce sont aussi des dispositifs d'accueil qui sont plus rationnels en matière

d'impact budgétaire. Néanmoins, cette thématique de l'enfance, pour diverses raisons de dispositifs, d'augmentations, d'inflation, d'augmentation du nombre de bénéficiaires, atteint aujourd'hui un niveau de 17,7 M€, en hausse significative par rapport à l'exercice précédent,

- l'autonomie : ce poste évolue de manière importante, avec 58,3 M€, tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap. Là aussi, convergence de plusieurs facteurs : le nombre de bénéficiaires, de plans d'aide, d'augmentations liées au Ségur, également.

En revanche, il faut souligner une vraie maîtrise des dépenses en matière d'action sociale et d'insertion. Je veux voir, à travers ces chiffres, la réussite et les succès de notre politique en matière d'insertion et d'accompagnement de nos jeunes puisque nous avons un nombre de bénéficiaires du RSA qui est largement stabilisé et qui se traduit par des lignes budgétaires qui restent tout à fait stables.

Voilà pour ce qui relève des dépenses de fonctionnement. Tout cela se traduit par une évolution de l'épargne brute telle qu'elle est prévue, au stade du Budget Primitif, qui est arrêtée à 26,4 M€, représentant 11,34 % de nos recettes de fonctionnement, donc encore bien au-delà des seuils d'alerte. Mais, l'évolution de ce graphique doit aussi nous alerter sur la nécessité qu'il y a à ne pas continuer sur la même trajectoire.

Concernant l'investissement, nous avons un montant de dépenses d'investissement qui vous est proposé à 60,2 M€, donc un investissement encore important. Il suffit de se reporter aux années 2017 à 2019 pour voir que le Département a connu des années beaucoup plus compliquées en matière d'investissement et d'équilibre financier. Aujourd'hui, 60,2 M€, avec des recettes d'investissement en hausse puisque nous avons 23,4 M€ de subventions de recettes d'investissement qui sont essentiellement constitués du FCTVA à 6,7 M€, mais surtout de

15,9 M€ de subventions, dont 12,5 M€ pour les Jeux Olympiques 2030. Des subventions que nous allons percevoir pour des investissements qui, pour certains d'entre eux, sont réalisés à ce stade. Je veux parler notamment de la galerie de la Marionnaise puisqu'elle a été retenue au titre des financements éligibles aux lignes Jeux Olympiques. Ce sont des investissements que nous avons assumés, à ce stade, et ces subventions sont les bienvenues et nous permettent de nous donner des moyens supplémentaires pour conduire notre plan d'investissement 2026.

Les dépenses d'investissement : 60,2 M€. Vous avez les différentes thématiques ; je vais les balayer rapidement.

Sur la politique Ressources, il s'agit de tout ce qui relève de nos infrastructures numériques : 633 000 € d'investissement.

L'action sociale et l'insertion n'est pas le poste qui est consommateur de crédits d'investissement : 50 000 €.

Tout comme la protection de l'enfance car les crédits sont plutôt en fonctionnement.

La filière Air : 240 000 € pour moderniser nos aéroports.

Education, Culture, Jeunesse et Sports : 1 276 000 €. Nous trouvons, dans ces dépenses, le Schéma Numérique Éducatif pour 556 000 €, l'aide aux associations - c'est une décision que nous avons prise, il y a quelques années, d'intervenir y compris en investissement au bénéfice du tissu associatif, à hauteur de 400 000 €, et 320 000 € d'investissement pour nos structures culturelles que sont le Musée, les Archives, la Bibliothèque et le CEDRA.

L'autonomie des personnes : 256 000 €. C'est la traduction financière de la décision politique que nous avons prise d'accompagner, à hauteur de 10 000 € par place, les créations, extensions, modernisations dans les établissements d'accueil. Il y a quelques sujets en réflexion

actuellement, sur notre territoire, et nous inscrivons ces crédits pour accompagner ces établissements.

Ensuite, nous avons trois chapitres les plus consommateurs en termes de crédits d'investissement : les crédits liés à la mobilité pour 25,9 M€, la valorisation et la gestion du patrimoine, notamment les collèges, et puis l'aménagement et la solidarité territoriale. Trois graphiques illustrent le détail de ces dépenses d'investissement.

Concernant les infrastructures de mobilité, vous en avez le détail, je ne vais pas m'y attarder. L'année dernière, nous avons un budget beaucoup plus important : 35 M€. Néanmoins, je vous rappelle que nous avons 12 M€ pour la galerie de la Marionnaise, qui étaient des crédits d'investissement importants.

Un budget d'investissement sur les infrastructures qui revient à un rythme normal, mais un budget qui a été très rationalisé, en termes de volume parce qu'il fallait que nous rentrions dans un volume global qui soit compatible avec les grands équilibres de notre budget.

Sur les ouvrages d'art : 2,6 M€.

Sur le renouvellement de la voirie : 4,9 M€. Toutes les lignes assez classiques d'intervention sur notre réseau routier. A souligner 1,6 M€ sur les mobilités alternatives, avec le Plan Vélo départemental et les itinéraires cyclables. 1,5 M€ sur l'ARD pour le renouvellement de notre matériel. Et 9,9 M€ sur les différents axes routiers retenus dans le plan JOP 2030.

On retrouve des investissements qui sont à la fois sur la RD 1091, sur la vallée de l'Avance et sur la RD 1075. Donc, 25,9 M€.

Pour les bâtiments et collèges : 14 M€. C'est effectivement une des caractéristiques de ce budget qu'en termes d'investissement, des moyens significatifs soient alloués sur les collèges puisque, outre les investissements classiques de remise à niveau, de grosses interventions,

nous avons 1 M€ pour la réparation de la toiture du collège de Tallard, les crédits nécessaires pour les trois grosses opérations qui sont en cours pour Laragne et Serres, et qui vont démarrer en 2026 pour le collège Centre. 3 M€ pour le collège Centre, 2,4 M€ pour le collège de Laragne et 5 M€ pour le collège de Serres.

La part belle, en termes d'investissement, cette année, parce que le calendrier des opérations est ainsi fait, est donc aux investissements dans les bâtiments et collèges.

La solidarité territoriale : on voit, à travers cette diapositive, des crédits plus importants que l'exercice précédent. Ils étaient de l'ordre de 15 M€. Mais, nous illustrons, à travers cela, le calendrier de réalisation des projets où nous sommes en fin d'un cycle municipal, et les projets sur lesquels nous avons accordé des subventions sont aujourd'hui en phase de réalisation ou d'achèvement. Nous sommes donc davantage sollicités en termes de crédits de paiement, sur les différentes thématiques : l'accompagnement territorial, l'attractivité, la transition énergétique (4,6 M€), l'eau et les services à la population.

A souligner des crédits supplémentaires sur la ligne « Habitat et Logement », avec 730 000 €, puisque nous inscrivons les crédits nécessaires pour réaliser la décision que nous avons prise d'être plus présents autour de la thématique de la rénovation des logements communaux.

Les enveloppes classiques d'investissement (voirie communale et enveloppes cantonales) sont stables à 1 M€, pour cet exercice.

Illustration de l'évolution de notre endettement tel qu'il s'annonce : avec un niveau d'endettement, à la fin 2025, de 122 M€, et si nous réalisons l'emprunt à hauteur de 28 M€, un niveau d'endettement qui sera à 133 M€. Si les conditions financières de nos résultats 2025 le permettent, nous essaierons d'envisager un recours un peu moindre à

l'emprunt pour rester dans des ratios qui sont encore, même au stade du Budget Primitif, avec 5,05 années d'épargne brute pour rembourser la dette, dans des ratios tout à fait acceptables.

Pour résumer, ce Budget Primitif se traduit par 232 M€ de recettes de fonctionnement, 206 M€ de dépenses, qui dégagent une épargne de 26 M€. Cette épargne, additionnée avec les subventions et les recettes d'investissement à 24 M€, et le recours à l'emprunt à 28 M€, nous permet de financer un programme d'investissement de 60 M€, après avoir remboursé le capital de la dette de 18 M€.

Voilà rapidement et très synthétiquement les grands équilibres de ce budget.

Un petit mot sur le PPI 2022-2028, à 525 M€. Nous serons tenus très certainement de l'allonger un peu jusqu'en 2029, pour tenir compte de ce nouveau contexte financier. Néanmoins, un PPI qui reste ambitieux, avec 525 M€, dont 243 M€, à peu près la moitié, sur les mobilités. Mais un PPI aussi que nous devons amender et compléter - c'est l'exercice que l'on vous proposera à notre session du printemps - en fonction des nouveaux projets liés aux Jeux Olympiques et des nouveaux financements que nous avons obtenus, dans ce cadre-là. Un PPI qui, à ce stade-là, est déjà bien engagé puisque 80 % de ses opérations sont affectées, et sur ces 419 M€ d'opérations affectées, 343 M€ ont fait l'objet d'engagement, soit de marchés signés, soit d'ordres de service, soit de décisions d'affectation pour ce qui relève des subventions d'investissement.

Nous sommes, à ce stade, à 265 M€ de crédits réalisés, depuis 2022. Donc, une montée en puissance de nos investissements. En 2022, nous avons investi 56 M€, 62 M€ en 2023, 75 M€ en 2024. 2025 devrait être de la même nature, de l'ordre de 75 M€. En cette fin d'année 2025, nous avons réalisé une grande partie de ce PPI.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 29 voix – Monsieur PEYTHIEU absent)*

**CD-25-12-4085 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE - DEC. 2025**

Pour assurer les missions classiques et importantes de ce Laboratoire, en matière de services et d'accompagnement de nos producteurs et éleveurs, et la surveillance de la qualité, un service sur lequel ce Budget Primitif s'équilibre à hauteur de 79 000 € en investissement et 2 372 000 € en fonctionnement, après que le Budget principal a abondé, par une subvention d'équilibre de 650 000 €, ce budget. Une subvention d'équilibre qui se trouve en nette réduction. Nous avons inscrit 800 000 € à notre Budget Primitif 2025. Cela traduit les efforts de gestion, mais aussi peut-être des recettes supplémentaires qui sont venues conforter le Laboratoire vétérinaire. Ceci étant, c'est un outil qui engage des moyens financiers significatifs, mais qui est utile au territoire.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci, Patrick, pour cette présentation de notre Budget principal général, qui nous a permis, mes chers collègues, de faire un tour d'horizon de toutes les actions qui sont menées dans le cadre de nos compétences et de nos obligations, et dans le cadre de notre politique volontariste. C'est un vrai bel exercice de synthèse que Patrick RICOU vous a présenté, qui permet aussi de prendre conscience des difficultés que nous risquons de rencontrer, notamment sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, avec les deux gros postes de dépenses sur les ressources, les frais de personnel et sur les AIS qui, au travers de ce qui a été présenté, montrent un dérapage financier, causant une implication encore plus importante du Département dans ce domaine-là.

Le Budget du laboratoire n'appelle, j'imagine, aucun commentaire.

Je vous laisse la parole pour réagir sur ces propositions budgétaires.

Jean-Baptiste ?

**Monsieur AILLAUD**.- Merci, Monsieur le Président. Merci beaucoup, Patrick, pour cette présentation, comme toujours très exhaustive, très fine, très complète et pleine de pédagogie, aussi.

C'est juste un complément d'information que je souhaitais apporter. Tu as relevé, Patrick, que, dans les recettes de fonctionnement, notamment les DMTO, nous inscrivions, ce jour, 35,4 M€ pour 2026, alors que nous étions à 33 M€, il y a un an ; donc, +2,4 à peu près. Tu as précisé aussi que nous étions à plus de 45 M€, il y a 3 ans. Sauf erreur de ma part, je tenais à rappeler qu'il y a 5-6 ans, avant le Covid, nous étions beaucoup plus bas que cela, à 28 M€. Qu'est-ce que cela signifie ? Que notre Département – et nous pouvons tous nous en féliciter - reste particulièrement attractif et dynamique. L'immobilier est un indicateur parmi tant d'autres, mais il n'est pas neutre. A la veille des Jeux Olympiques 2030 - et je rebondis sur les propos de Marine -, quand certains font du ski bashing, on ne peut que constater que, finalement, les Français qui font le choix d'investir dans notre département, du point de vue de l'immobilier, ne se trompent pas. Notre département a une bonne image, une bonne dynamique, et il n'y a pas de raison que cela ne continue pas.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Au travers des droits de mutation, tous les experts disent aujourd'hui qu'ils sont en pleine relance et que les inscriptions budgétaires que nous proposons, ce matin, nous permettent d'envisager, quand on en reparlera au mois de juin, de montrer une

évolution très sympathique financièrement de l'évolution de ces droits de mutation.

Madame GARCIN ?

**Madame GARCIN-EYMEOUD.**- Merci, Président. Je tiens, tout d'abord, à remercier très sincèrement Patrick pour le travail considérable qu'il fournit afin de gérer les finances de cette collectivité de manière exemplaire. Un grand merci aussi aux services qui ont tous travaillé pour élaborer ce budget. Nous constatons aujourd'hui, notamment au regard de la situation de plus de 60 % des Départements, combien le travail de notre Vice-président en charge des finances est précieux.

Nous évoquons, ce matin, le budget du Département et les évolutions de nos ressources. Nous ne découvrons rien. Voilà quand même plusieurs semaines, voire quelques mois, que nous évoquons le changement de conjoncture que nous constatons ensemble. Parmi les postes qui sont examinés, et qui font régulièrement débat, figurent les finances en matière de ressources humaines. C'est tout à fait normal, tout simplement parce que c'est un poste de dépenses important pour le Département.

Je tiens toutefois à préciser un certain nombre de choses et même à tordre le cou à certaines idées reçues.

Le budget dépenses des Ressources Humaines s'élèvera à presque 55 M€ en 2026, dont 52,5 M€ pour les dépenses de personnel. Oui, elles ont beaucoup augmenté, au cours des dernières années. Je vous rappelle qu'elles étaient de 49 M€ au CA de 2023, il y a seulement deux ans, et d'à peine 42 M€ en 2015.

Pour autant, je ne peux pas laisser dire que la masse salariale a explosé au Département des Hautes-Alpes. Si l'on regarde le nombre d'agents titulaires, stagiaires, détachés de l'État ou mis à disposition du

Département, leur nombre a légèrement baissé entre 2010 et aujourd'hui. Quant au nombre de contractuels, il fluctue autour de 200 agents, depuis 2010, avec une tendance à la hausse en fonction des projets développés par nos services, et autant dire que notre politique départementale est ambitieuse.

Les agents du Département sont nos leviers d'action. Sans eux, aucune des politiques publiques, que nous évoquons dans cet hémicycle, ne pourrait être mise en œuvre. Leur niveau de compétence, leur dévouement aux missions qui sont les leurs et leur sens de l'intérêt général ne sauraient être remis en question ; je le refuserais catégoriquement. Le Département a besoin de ses agents et il soutient ses agents.

La raison de la hausse des dépenses de Ressources Humaines est donc à chercher ailleurs, notamment dans la mise en œuvre du RIFSEEP que nous avons décidé, dans cet hémicycle, en juin 2022, mais qui était, de toute façon, obligatoire et qui nous coûte 1 600 000 €, chaque année. Et puis, dans des mesures réglementaires, adoptées en 2024 par l'État, sans nous consulter. La maxime « les conseillers ne sont pas les payeurs » prend ici tout son sens.

Alors, quelles sont ces mesures exogènes ? Je pense notamment à l'augmentation du minimum de traitement dans la fonction publique, à la revalorisation de la valeur du point d'indice, à la revalorisation des grilles indiciaires ou encore à la revalorisation de la part employeur de la cotisation retraite. Là encore, il y en a pour 1 850 000 €, à la charge du Département, et qui reviendront chaque année.

Et puis, il y a l'action sociale que nous mettons en œuvre en direction de nos agents afin aussi de garantir qu'ils s'épanouissent pleinement au Département, et que notre Collectivité soit attractive sur le marché du travail. Cette action sociale a coûté près de 1 100 000 €, l'an dernier. Je prends comme exemple la revalorisation de la valeur faciale

des titres restaurant, qui n'avait pas évolué depuis 2015. Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars dernier, elle nous coûtera environ 270 000 €, en année pleine à venir.

Voilà ce que je voulais vous dire au sujet de l'augmentation du coût de notre masse salariale.

En tant que Conseillère Départementale déléguée aux Ressources Humaines, mais également Conseillère Départementale responsable, je tiens, Patrick, cher Président, à ce que vous sachiez que j'ai parfaitement entendu votre appel à la prudence et à la maîtrise des dépenses. J'y veillerai tout particulièrement, en cherchant néanmoins, en permanence, à respecter cet équilibre nécessaire entre sobriété et nécessité de services et de projets.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. Merci, Valérie. Sur ces questions d'augmentation décidées par ailleurs et qui viennent charger notre budget de fonctionnement, il suffirait que l'État respecte ses engagements, notamment en termes de TVA : laisser évoluer la TVA, comme ils nous l'ont imposé et promis, il y a quelques années. Aujourd'hui on n'aurait pas cet effet ciseau si marqué par rapport à ces augmentations de salaire. On peut quand même s'en féliciter parce que l'inflation est pour tout le monde et la revalorisation salariale de nos agents, parmi tant d'autres, est un peu naturelle. Mais, quand on parle simplement de budget, on s'aperçoit qu'il faudrait que tout le monde joue le jeu. Nous, nous jouons le jeu pour appliquer ces augmentations, il suffirait que l'État laisse jouer l'économie française puisqu'au travers de la TVA, c'est l'économie française qui se traduit dans le budget du Département.

Monsieur MURGIA, vous avez la parole.

**Monsieur MURGIA**.- Merci, Monsieur le Président. Pour abonder dans votre sens et dans le sens des collègues qui ont pris la parole, puisque nous touchons du doigt ce qui s'apparente à l'échec de la réforme de la fiscalité locale, je voudrais rappeler, puisqu'il y a des élus départementaux, mais beaucoup d'élus communaux, dans notre salle, qu'elle a démarré par la réforme de la taxe d'habitation qui, aujourd'hui, au-delà même du fait d'avoir privé de lien fiscal la moitié des habitants de nos communes avec les services publics - ce qui est un point dans le lien fiscal de la nation assez important -, a privé les communes d'un certain nombre de recettes. On voit bien qu'aujourd'hui, le problème principal de notre Collectivité est qu'elle est à la merci de taxes dont on ne sait pas comment elles vont évoluer puisque ce ne sont plus les nôtres. Et c'est bien le sujet, alors même qu'auparavant, nous avions une partie de la fiscalité ménages qui était divisée entre toutes les parties du bloc communal. C'est cela qui met le modèle même des Départements en échec. Le débat sur les DMTO nous montre, quelque part aussi, que l'on est à la merci de cela : quelque chose que l'on ne décide pas. On peut se féliciter du dynamisme immobilier dans tout le département, dans le nord du département, et c'est une très bonne chose sur les transactions immobilières. J'irais même plus loin que toi : je pense que notre département est en train de devenir un territoire refuge, au sens même du réchauffement et du dérèglement climatique que nous vivons. Et en cela, le fait d'avoir, demain, une ligne ferroviaire accélérée et complètement régénérée, n'oublions pas que si elle est amenée à faire 3 heures 30 ou 3 heures 20 ou 3 heures 40 entre Briançon et Marseille, elle fera une heure de moins entre Gap et Marseille et le temps de trajet, de la même manière, sera raccourci entre Gap et Sisteron. On sait que, sur cette ligne, il y a quelques sites industriels parmi les plus importants de la région. C'est la capacité aussi, pour des familles, de faire

le choix de se servir de cette ligne ferroviaire pour habiter dans un endroit où la qualité de vie est exceptionnelle.

Mais, le pendant de tout cela est que nous sommes aussi frappés par le ZAN. Ce qui est très paradoxal parce que toutes et tous, ici, on ne veut pas bétonner partout dans nos communes. C'est évident que l'on veut maîtriser et protéger l'environnement, mais on voit bien là que l'on est à la merci de politiques qui nous amènent à ne plus développer, à ne plus construire, et cela a choqué le monde de l'immobilier car nous sommes une exception en France. Partout ailleurs en France, même si - Président, vous avez raison – on peut espérer un rebond, on voit bien que la politique du logement, en ce moment, est quand même une grande difficulté.

Je crois qu'il faut se féliciter de ce budget qui est un budget courageux et qui, en plus de cela, nous permet d'investir beaucoup, grâce aussi aux financements abondés par les JOP 2030, mais accessoirement, sauvegardés par des décisions prises par le passé, qui ont permis d'avoir – cher Patrick, on t'en remercie tous - un budget extrêmement sain et extrêmement préservé parce que l'on a désendetté avant. Mais, concernant l'avenir, je ne vois pas comment il ne peut pas passer par une réforme globale de la fiscalité des Départements, sauf à nous laisser dans des situations où, conjoncturellement, on viendra nous aider, mais la vérité est qu'il faut changer de modèle parce que l'on est face à une situation d'échec.

A nouveau, félicitations pour la construction de ce budget, qui me semble vraiment être ambitieux pour l'avenir. On dit toujours « quand je me regarde, je me fais peur, quand je me compare, je me rassure » : je crois qu'aujourd'hui, on peut vraiment se rassurer.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Arnaud. S'il n'y a pas de demande de parole complémentaire, on va mettre ce budget aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 29 voix – Monsieur PEYTHIEU absent)*

Y a-t-il des commentaires sur le budget du Laboratoire ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 29 voix – Monsieur PEYTHIEU absent)*

Nous voilà armés pour passer une année 2026 en toute sérénité.

Je redonne la parole à Patrick RICOU pour nous parler de fiscalité.

#### **CD-25-12-4087 FINANCES - FISCALITE 2026 - DEC. 2025**

**Monsieur RICOU**.- D'abord, je vous remercie de cette unanimité autour de ce budget, et je remercie également toutes celles et ceux, en particulier l'ensemble de nos services, qui ont énormément travaillé pour l'élaborer et vous le proposer.

Dans la continuité de ce budget, il nous appartient de nous prononcer sur les taux de fiscalité concernant 2026. Nos marges de manœuvre, en termes de fiscalité, sont réduites à leur plus simple expression. Il vous est proposé, à travers cette délibération, de reconduire les taux relatifs à la taxe des remontées mécaniques, à hauteur de 2 %, à la taxe d'aménagement, à hauteur de 2,3 %, dont 0,3 % constitue la part reversée au CAUE, et la taxe sur les Droits de Mutations à Titre Onéreux, à 4,5 %.

Et enfin, conformément à l'article 1594G du Code Général des Impôts, il vous est proposé de reconduire une exonération de la taxe foncière pour les cessions de logements réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré ou par les sociétés d'économie mixte.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je vous propose de le mettre aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Madame MOSTACHI.

## ◆ COHÉSION SOCIALE

### CD-25-12-4110 PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - MODIFICATIF - DEC. 2025

**Madame MOSTACHI**.- Merci, Président. Le Pacte des Solidarités marque l'engagement et matérialise les orientations stratégiques de l'État, aux côtés des Départements, dans la lutte contre la pauvreté et la précarité, à travers notamment le Contrat Local des Solidarités 2024-2025.

Dans le cadre de l'axe 4 de ce Contrat Local des Solidarités, concernant la construction d'une transition écologique solidaire, une action avait été ciblée sur la coordination alimentaire et solidaire, avec la mise en place d'une plateforme logistique pour l'approvisionnement et l'acheminement des denrées alimentaires vers les structures d'aide alimentaire et solidaires du département.

Pour l'année 2025, le Département et l'État s'étaient engagés à cofinancer le projet porté, par Échanges Paysans, pour l'expérimentation de cette plateforme, à hauteur de 24 500 €.

Le présent rapport modifie le montant de la subvention allouée aux porteurs de projets, à hauteur de 12 250 €, parce que cette étude a montré ses limites, et propose l'attribution de la somme restante de la subvention, soit 12 250 €, pour renforcer l'Observatoire Départemental de la Précarité Alimentaire, qui a été créé à la session précédente, en

novembre 2025, avec un portage financier de l'Agence de Développement Économique et Touristique, l'ADDET.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Madame MOSTACHI. S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Béatrice ALLOSIA.

## **ENFANCE**

### **CD-25-12-4116 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BASE DE DONNEES NATIONALE DES AGREMENTS EN VUE D'ADOPTION - DEC. 2025**

**Madame ALLOSIA**.- La mission « Adoption » exercée par les agents départementaux porte sur la gestion et le suivi des demandes d'agrément en vue d'adoption de Haut-Alpins, l'accompagnement des personnes agréées par le Président du Département, dans leurs démarches d'adoption, l'accompagnement des enfants adoptés et sur les projets d'adoption qui peuvent être travaillés pour les enfants pupilles de l'État et confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

La Base de Données Nationale des Agréments (BDNA), créée par France Enfance Protégée, permet une mise en oeuvre facilitée des différents axes de travail de la mission « Adoption ». Elle met à disposition gratuitement des outils de gestion, des procédures d'agrément en vue d'adoption. Elle permet également des mises en relation entre candidats, enfants et les Départements plus aisés, dans le cadre de projets d'adoption.

La BDNA permet la production de statistiques départementales et nationales anonymisées.

Je vous propose donc de voter cette convention entre les Départements et France Enfance Protégée.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole, pour parler de l'insertion, à Carole CHAUVET.

### **INSERTION**

#### **CD-25-12-3955 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL - MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR - DEC. 2025**

**Madame CHAUVET**.- Merci, Président. Chers collègues, je vais vous parler d'abord du dispositif FSL et les modifications du règlement intérieur.

Les aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sont soumises à des conditions de ressources et à l'application d'un règlement intérieur propre au Département des Hautes-Alpes. Comme chaque année, le Comité directeur du FSL s'est réuni, le 12 mai 2025. Après échanges, le comité a souhaité intégrer deux nouveaux éléments dans le règlement intérieur du FSL.

Tout d'abord, la déduction des pénalités liées aux enquêtes Supplément Loyer Solidarité (SLS). Ces enquêtes SLS sont obligatoires lorsque le propriétaire est un bailleur public. Elles sont imposées par l'État et c'est également ce dernier qui fixe le montant des pénalités appliquées. Dans le cadre du FSL, il s'avère que certaines dettes de loyers incluent ces pénalités, parfois très importantes, liées à la non-réponse aux enquêtes

SLS. Le locataire reste redevable des plus faibles pénalités, à hauteur de 7,62 € par mois, plus des frais de dossier de 25 €.

En revanche, les pénalités forfaitaires, qui varient entre 150 et 300 €, suivant les situations, sont entièrement remboursables par le bailleur public si le locataire renvoie les documents demandés.

Il est proposé que ces frais restent à la charge du locataire qui, par son engagement dans le contrat de bail, a la responsabilité et l'obligation de renvoyer ce document lorsqu'il lui est demandé.

La deuxième modification concerne la question du recouvrement des prêts accordés par le FSL, qui nécessite également une mise à jour juridique du règlement intérieur.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 29 voix – Monsieur MURGIA absent)*

Carole CHAUVET, toujours.

#### **CD-25-12-4027 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - ACTIONS SOCIALES ET INSERTION - DISPOSITIF RSA - MISE EN ŒUVRE DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI - DEC. 2025**

**Madame CHAUVET**.- Ce rapport a pour but la poursuite de la mise en œuvre de la Loi pour le plein à emploi du 18 décembre 2023. Le Département est appelé à adapter ses pratiques en matière d'insertion, qui tend notamment à unifier le dispositif RSA au niveau national.

Une feuille de route est en cours d'élaboration, afin de déployer progressivement les nouveaux processus réglementaires relatifs à l'orientation, à l'accompagnement et à la sanction.

Le nouveau processus d'orientation faisant l'objet du présent rapport vise à garantir une entrée rapide, personnalisée et coordonnée

dans un parcours d'insertion pour les bénéficiaires du RSA, avec en particulier une orientation sous les six semaines.

Dans cette même dynamique, le processus d'accompagnement repose sur un parcours structuré vers l'emploi, formalisé par un contrat d'engagement définissant les droits et devoirs de chacune des parties.

La loi introduit également une modalité d'accompagnement renforcé, dite accompagnement extensif, destinée aux publics les plus éloignés de l'emploi. Ce dispositif mobilise des moyens adaptés et un suivi soutenu autour d'un plan d'actions comportant une durée hebdomadaire d'activité d'au moins 15 heures, et incluant une dimension « emploi incontournable ». Conformément aux dispositions réglementaires, son déploiement opérationnel est prévu dès 2026.

Ces deux processus s'inscrivent dans le cadre rénové de droits et devoirs incluant un barème de sanction entériné au dernier Conseil Départemental du 4 novembre 2025.

Il est proposé, à ce jour, d'adopter le nouveau processus d'orientation et les outils associés, ainsi que le nouveau modèle de contrat d'engagement et la stratégie départementale de déploiement de l'accompagnement intensif.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de commentaire sur ces propositions, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Nous allons parler un peu de routes : Monsieur CANNAT.

**PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL**

**INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

**Monsieur CANNAT**.- Monsieur le Président, chers collègues, on revient sur la partie Jeux Olympiques 2030. Le Département des Hautes-Alpes se prépare à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques 2030, en réalisant les travaux routiers nécessaires à l'accès aux sites du Briançonnais.

Pour assurer une gestion comptable claire et lisible de ces opérations, cofinancées dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, un programme budgétaire spécifique JOP 2030 a été créé lors de la Décision Modificative n° 3.

Les opérations, prévues sur les RD 942, 900B et 1091, ont été transférées dans ce nouveau programme, tandis que la 1075 est sur le Contrat de Plan État-Région.

Le présent rapport a pour but d'affecter 34,4 M€ d'investissement, déjà inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement, ainsi que d'affecter un complément de 2,27 M€ d'opérations nouvelles. Ces crédits permettront d'affiner les études, de poursuivre les premiers travaux déjà engagés, en 2025, sur nos routes départementales.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 29 voix – Monsieur PEYTHIEU absent)*

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**CD-25-12-4075 ENVELOPPES CANTONALES - INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT - REPARTITION 2026 - DEC. 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il s'agit de vous proposer de remettre en place nos enveloppes cantonales, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. On rappelle, au travers de ce rapport, les règles d'attribution de calcul de ces enveloppes cantonales, avec 40 % de part fixe, 30 % sur la superficie du canton, 30 % sur la population de DGF. Et pour le fonctionnement, 40 % de part fixe, 30 % sur le nombre de communes du canton et 30 % sur la population DGF.

Je vous rappelle que les enveloppes consacrées à cette action s'élèvent à 1 M€ pour l'investissement et à 300 000 € pour le fonctionnement.

Y a-t-il des observations ? Monsieur CANNAT ?

**Monsieur CANNAT**.- Elles sont trop faibles.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Vous en parlerez à votre voisin de gauche.

S'il n'y a pas d'autres observations, je considère que l'on peut mettre ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 29 voix – Monsieur PEYTHIEU est absent)*

Monsieur CANNAT a la parole pour le rapport suivant.

**CD-25-12-4078 VOIRIE COMMUNALE - REPARTITION DE L'ENVELOPPE CANTONALE 2026 - DEC. 2025**

**Monsieur CANNAT**.- Il s'agit du même rapport que vous venez de présenter, Monsieur le Président, sur les enveloppes cantonales, mais là, c'est sur la voirie communale, pour les petites communes qui sont les plus pauvres, en général les communes inférieures à 2 000 habitants. La part fixe se monte à 154 000 € - trop peu - et à 846 000 € sur la part variable.

Cher Patrick, compte tenu de la conjoncture actuelle, on tient à te remercier de maintenir ces enveloppes, peut-être un peu basses, mais elles sont toujours d'actualité et c'est très bien.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je passe la parole à Monsieur HUBAUD.

**EAU**

**CD-25-12-4032 EAU - ACCORD-CADRE 2025-2030 RELATIF A LA MISSION D'EXPERTISE ET DE SUIVI DES EPANDAGES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - DEC. 2025**

**Monsieur HUBAUD**.- L'État, l'Agence de l'eau, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental des Hautes-Alpes souhaitent réaffirmer leur volonté de pérenniser la filière d'épandage des boues en agriculture, qui reste la solution la plus économique et la plus respectueuse de l'environnement pour la valorisation de nos boues des stations d'épuration.

L'objectif général du dispositif, mis en place dans le projet d'accord-cadre ci-joint, est de contribuer à maintenir la filière de recyclage des boues en agriculture, en améliorant les qualités des boues recyclées et leur traçabilité, ainsi que la fiabilité des épandages.

L'accord-cadre « Mission expertise et suivi des épandages » définit le rôle et les missions de chaque partenaire, sur la période 2025-2030, correspondant au 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, à travers son Schéma départemental de gestion et de valorisation des déchets issus de l'assainissement collectif et non collectif, est un acteur dans la gestion de la valorisation des boues des stations d'épuration.

Il s'engage notamment, au travers de l'accord, à poursuivre son soutien financier à la mise à œuvre des filières pérennes de recyclage.

Ce dispositif lui permet également de rester un acteur du processus décisionnel sur la question de la gestion des boues d'épuration, qui doit privilégier d'abord, pour des raisons économiques, mais aussi environnementales, le maintien de la valorisation de ces déchets vers la filière agricole locale. Comme quoi les agriculteurs sont utiles !

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation ou de commentaire, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Bernadette SAUDEMONT qui va nous présenter le rapport peut-être le plus important après la présentation du budget.

CULTURE

**CD-25-12-3932 MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL - DEC. 2025**

**Madame SAUDEMONT**.- Président, chers collègues, effectivement, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter, aujourd'hui, un document de poids. Poids physique car il fait près de 150 pages, mais surtout poids symbolique et d'engagement car il dit nos ambitions culturelles pour le Musée départemental. Il s'agit de son Projet Scientifique et Culturel. Une synthèse devrait vous être distribuée sur le sujet.

Un Projet Scientifique et Culturel (PSC) est le premier document opérationnel et stratégique qui définit l'identité, les orientations d'un musée. S'il est un document conceptuel, qui apporte une vision sur l'histoire de l'Institution et son évolution, il n'en est pas moins un document opérationnel qui doit rendre compte des actions à porter, à court et moyen termes, ainsi que des moyens qui l'accompagnent. Votre vote sera donc caution de ce qui se passera dans notre musée, sur les prochaines années.

Ce projet a été piloté, et en grande partie élaboré, par Agathe FROCHOT, conservatrice du Musée, ici présente, dans une démarche exhaustive, holistique et documentée - vous en avez vu le contenu et l'épaisseur -, un gros travail sérieux, fondamental et raisonnable pour lequel je la remercie.

Ce document partagé, le PSC, a été rédigé en lien étroit avec la Direction Générale, les Élus, la Direction Régionale des Affaires Cultures (DRAC) et l'équipe.

Sa validation par l'État garantira des cofinancements, un accompagnement pour les projets structurants qui seront mis en œuvre dans les années à venir.

Composé d'une partie bilan et d'une partie projet, il décline, dans son sommaire, l'éventail des missions du Musée : gestion des bâtiments, conservation des collections, expositions, accueil et développement des publics. Il est assorti d'un projet de services aussi, précisant les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre pluriannuelle du projet.

Ce document deviendra une référence commune pour l'équipe du Musée et celle de la DRAC. Il engagera l'une comme l'autre sur le devenir de l'établissement et, une fois approuvé par vous, il devra l'être par la DRAC pour devenir officiel.

L'élaboration de ce document a été rendue nécessaire par l'évolution de la société et du public que sert ce Musée, d'abord. Ensuite, par l'état préoccupant de certaines de nos réserves, par notre ambition d'une plus grande visibilité du Musée et de plus grande irrigation aussi de notre territoire.

Depuis deux ans, ce Musée a effectué une mue radicale, à mes yeux et aux yeux du public, car j'ai eu plusieurs fois, notamment au Congrès des Maires des Hautes-Alpes, des félicitations, que je destine donc à Agathe et son équipe, sur la modernité et la beauté actuelle de notre Musée. Je ne sais si vous avez eu l'occasion vous-mêmes de parcourir les nouvelles salles et de découvrir les nouvelles expositions, notamment celle de *Mons Seleucus* qui donne à voir les vestiges gallo-romains trouvés à La Bâtie-Montsaléon, pour laquelle un catalogue a été élaboré, sur lequel nous devons délibérer en Commission Permanente. Vous êtes les bienvenus dans ce Musée pour visiter ces expositions, cette embellie qu'a pris le Musée, depuis quelque temps.

Mais, malgré cette nouvelle image, le PSC est toutefois indispensable pour mettre en œuvre une rénovation conceptuelle et matérielle du Musée. Ce PSC aura pour vocation de confirmer cette évolution, de sécuriser les collections et d'amplifier l'aura du Musée dans le département.

Que dit de neuf ce Projet Scientifique et Culturel par rapport aux principes de vie, de travail, de conservation, de démonstration – comme on dit – qui étaient en œuvre jusque-là ?

En synthèse, je vous livre nos priorités :

1) L'aménagement d'un pôle d'études et de conservation.

Étant donné l'importance des collections patrimoniales du Musée, fortes de près de 200 000 items, il s'agit, en premier lieu, d'améliorer la conservation de ce précieux patrimoine. Quarante ans après la dernière rénovation du musée du site de Gap et quinze ans après le transfert d'une partie des collections à l'ancienne boyauderie d'Aspres-sur-Buëch, le Musée se donne pour horizon l'aménagement d'un pôle d'études et de conservation. Ce pôle de conservation permettra de mettre en conformité les réserves du musée et de disposer d'espaces de travail pour l'inventaire, l'information, la documentation des collections et leur diffusion.

2) La rénovation du Musée actuel.

L'existence d'un pôle de conservation est la condition de la future rénovation du musée car il permettra de transférer toutes les collections avant et pendant les travaux. Le développement d'une nouvelle muséographie est un axe majeur du nouveau projet de Musée, étroitement lié au renouvellement de son identité et à la rénovation de son bâtiment. La refonte des parcours d'expositions prendra pour point de départ la valorisation des collections de référence du Musée, et doit être pleinement articulée à la rénovation du bâtiment. Il s'agira de redéfinir les surfaces du parcours permanent, grâce à la récupération d'espaces actuellement

dédiés aux réserves. Elle autorisera la relocalisation des espaces temporaires et l'aménagement de locaux techniques adaptés à la production d'expositions.

Une période intermédiaire débute où un aménagement se fera au 3<sup>ème</sup> étage du Musée, afin de déménager les collections entreposées dans l'ancienne boyauderie. Il est en effet urgent de les mettre en lieu sûr. Je dis urgent, mais leur déménagement se fera sur deux ans. 13 000 spécimens sont à déplacer. Ce qui nous amènera vraisemblablement en 2028.

Le PSC est aussi une affirmation du rôle de service public culturel du Musée. Ouvert toute l'année, gratuit, le Musée déploie une programmation d'expositions et d'actions culturelles et pédagogiques qui s'inscrivent dans les grands axes fixés par le Schéma Culturel Départemental que nous avons renouvelé en 2023.

Le Musée est acteur d'une plus grande cohésion territoriale et sociale, grâce à sa politique d'accessibilité et les partenariats soutenus avec l'Éducation Nationale et les acteurs du champ social.

Par l'intermédiaire de la diffusion physique et numérique des collections, ce musée rénové et son pôle de conservation participeront encore davantage au rayonnement du département, à l'échelle territoriale comme à l'échelle nationale. Objectif que nous cherchons tous à atteindre, pour le bien des Haut-Alpins.

Je vous invite donc à vous approprier ce Projet Scientifique et Culturel, et surtout à le voter, et je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Un projet ambitieux, après un travail important. Je suggère quand même que l'on oublie cet acronyme, le PSC. Projet Scientifique et Culturel, c'est plus intéressant.

Mes chers collègues, avez-vous des commentaires à faire sur cette proposition ? S'il n'y en a pas, je constate une confiance totale à Bernadette SAUDEMONT et à son équipe. Je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je repasse la parole à Bernadette pour nous parler du Contrat départemental de lecture.

### **CD-25-12-4042 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE 2026-2028 - DEC. 2025**

**Madame SAUDEMONT**.- En 2018, le Ministère de la Culture a lancé le Plan Bibliothèques, qui visait notamment à renforcer le partenariat entre l'État et les Départements pour développer la lecture publique. Il a été confirmé par tous les plans nationaux qui ont suivi.

Dans ce cadre, nous proposons la signature d'un Contrat départemental de lecture entre l'État et le Département des Hautes-Alpes.

Ce contrat, valable 3 ans et renouvelable deux fois, s'inscrit dans les orientations de notre Schéma de développement de la lecture publique. Il permettra d'accompagner et, lorsque cela est possible, d'amplifier les actions prévues par ce schéma.

Je vous rappelle, en quelques chiffres clés, le bilan positif du précédent schéma et de la première année du nouveau schéma, d'ailleurs sous l'action de Blaise MIJOULE qui a été très actif et offensif sur cette affaire et que je remercie : 100 000 documents déposés, chaque année, dans les bibliothèques, 176 bibliothécaires formés en moyenne, chaque année, 17 bibliothèques modernisées, une fréquentation dans les bibliothèques des Hautes-Alpes multipliée par trois depuis 2017, pour atteindre plus de 400 000 passages, en 2024.

Quels sont les objectifs de ce contrat ?

- Élargir les actions en direction des publics empêchés ou éloignés, en lien avec les acteurs du social.

- Renforcer l'accompagnement des bibliothèques pour la mise en réseau et la rédaction de projets culturels, scientifiques, éducatifs et sociaux.

- Développer l'inclusion numérique dans les bibliothèques.

- Soutenir et enrichir la médiation culturelle.

- Ouvrir certains services de la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes à la Médiathèque de Gap.

Avant que vous votiez cette délibération, je voudrais porter à votre connaissance, si vous ne le savez pas déjà et puisqu'il s'agit de lecture et de livres, que Laurine ROUX, autrice haut-alpine, sera l'invitée, demain, à l'émission TV *La grande librairie*, pour son livre *Trois fois la colère*. Elle aussi fait rayonner, aux côtés d'autres auteurs, notre territoire et je crois qu'on peut la remercier et la suivre.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Bravo pour ce travail autour de la lecture. S'il n'y a pas de commentaire, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Madame GRENIER.

## **ÉDUCATION**

### **CD-25-12-4099 EDUCATION - APPROBATION D'UN BAREME ET D'UNE CHARTE AU TITRE DES ACTIONS PEDAGOGIQUES - DEC. 2025**

**Madame GRENIER**.- Dans le cadre de sa politique éducative volontariste, le Département attribue des subventions aux communes de moins de 3 000 habitants pour l'aide à la pratique sportive des écoles primaires dont elles ont la compétence. L'aide à la pratique sportive est

calculée selon un barème qui est présenté au vote. Il est joint sur la délibération.

Le Département est partenaire avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale au dispositif Collèges au cinéma. La liste des films et la charte sont également présentées dans ce rapport.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais repasser la parole à Patrick RICOU pour nous parler des durées d'amortissement.



**CD-25-12-3062 FINANCES - AJUSTEMENT DES DUREES D'AMORTISSEMENT - DEC. 2025**

**Monsieur RICOU**.- Vous savez toutes et tous que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous sommes assujettis au référentiel de la M57 qui prévoit des dispositions très précises en termes d'amortissement. A travers ce rapport et cette délibération, il vous est proposé d'appliquer ces dispositions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, notamment pour ce qui relève des durées d'amortissement.

Je vous fais grâce de la lecture exhaustive de toutes les natures de biens, avec les durées d'amortissements y afférentes qui sont en adéquation avec la durée d'utilisation desdits biens.

Les biens qui sont de faible valeur, c'est-à-dire d'une valeur jusqu'à 1 000 €, sont amortis dans l'année considérée de leur mise en service.

Il s'agit d'un rapport important, mais sans conséquence budgétaire significative.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Avant de parler des garanties d'emprunt à l'OPH, je vais demander à Madame BARNEOUD, Madame CHAUVET, Madame MOSTACHI, Monsieur ROUX, Monsieur PEYTHIEU de quitter l'hémicycle.

*(Madame BARNEOUD, Madame CHAUVET, Madame MOSTACHI, Monsieur ROUX, Monsieur PEYTHIEU quittent l'hémicycle et ne prennent part ni au débat ni au vote)*

**Monsieur RICOU**. - Avant que je ne vous présente le premier rapport relatif à ces garanties d'emprunt, et nous en avons quatre qui sont soumis à votre examen et à votre approbation, je voudrais dire un mot, puisque ce sont des décisions que nous prenons régulièrement, sur les engagements du Département en matière de garanties d'emprunt.

Aujourd'hui, le volume global des emprunts garantis par le Département s'élève à 174 M€. C'est dire quand même que c'est plus que la dette même du Département. Ceci étant, pour rassurer tout le monde, nous sommes dans des niveaux de garantie qui sont tout à fait convenables puisque le montant des annuités, si nous devons appliquer les garanties sur l'ensemble de ces emprunts, s'élève à 11 844 000 €, donc très éloigné des 50 % des recettes réelles de fonctionnement qui sont prévues dans notre règlement budgétaire, comptable et financier, qui représenteraient une annuité de 121 M€. Nos engagements, en termes de garantie, sont importants, mais ils restent tout à fait compatibles avec les grands équilibres budgétaires du Département.

Ceci étant, je vais passer à la présentation du premier rapport.

**CD-25-12-3985 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "PATIO 8" A GAP - DEC. 2025**

Ce rapport concerne une garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPH 05 pour l'opération appelée Patio 8, à Gap, pour lequel l'OPH 05 nous a sollicité à hauteur de 50 %, pour un emprunt de 909 400 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et destiné au financement de l'opération en vente en état de futur achèvement du Patio 8. C'est un parc social de logements publics de 8 logements, situé 8, rue Capitaine de Bresson, à Gap.

Les caractéristiques des prêts sont les suivants : un emprunt PLUS d'un montant de 360 420 €, au taux du Livret A plus 0,6 % sur 40 ans, et un emprunt PLUS foncier de 548 980 €, au taux du Livret A plus 0,6 %, sur 50 ans.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 24 voix - Madame BARNEOUD, Madame CHAUVET, Madame MOSTACHI, Monsieur ROUX, Monsieur PEYTHIEU ne prennent pas part au vote. Le vote de Monsieur PARA, absent, n'est pas exprimé)*

**CD-25-12-3987 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "LES COTEAUX DU FOREST BAT A" - A GAP - DEC. 2025**

**Monsieur RICOU**.- Ce rapport concerne, toujours au bénéfice de l'OPH 05, une garantie d'emprunt concernant une opération « Les Coteaux du Forest », à Gap, pour lequel l'OPH nous a sollicité pour 50 % de garantie sur un emprunt de 1 227 000 €, auprès de la Caisse des

Dépôts et Consignations, et qui se caractérise par un emprunt PAM d'un montant de 1 227 000 €, soit une garantie de 613 563 €, au taux du Livret A plus 0,6 %, sur 25 ans.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 24 voix - Madame BARNEOUD, Madame CHAUVET, Madame MOSTACHI, Monsieur ROUX, Monsieur PEYTHIEU ne prennent pas part au vote. Le vote de Monsieur PARA, absent, n'est pas exprimé)*

**CD-25-12-3989 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "LE FOREST D'ENTRAIS 1" A GAP - DEC. 2025**

**Monsieur RICOU**.- Toujours concernant une garantie d'emprunt pour l'OPH 05, pour l'opération « Le Forest d'Entrais 1 », à Gap. C'est toujours une garantie d'emprunt de 50 %, sur un emprunt de 967 500 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux du Livret A plus 0,6 %, sur 25 ans.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 24 voix - Madame BARNEOUD, Madame CHAUVET, Madame MOSTACHI, Monsieur ROUX, Monsieur PEYTHIEU ne prennent pas part au vote. Le vote de Monsieur PARA, absent, n'est pas exprimé)*

**CD-25-12-4094 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "LA GALAUDE" A TALLARD - DEC. 2025**

**Monsieur RICOU**.- Et enfin, le dernier rapport portant sur ces garanties d'emprunt concerne une opération qui s'appelle « La Galaude », à Tallard, toujours conduite par l'OPH 05, qui nous sollicite pour 50 % de garantie sur un emprunt de 1 648 600 €, contracté au taux du Livret A plus 0,6 %, sur une durée de 35 ans.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 24 voix - Madame BARNEOUD, Madame CHAUVET, Madame MOSTACHI, Monsieur ROUX, Monsieur PEYTHIEU ne prennent pas part au vote. Le vote de Monsieur PARA, absent, n'est pas exprimé)*

*(Retour des Conseillers Départementaux sortis)*

**CD-25-12-4102 FINANCES - DOTATION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES (SDIS 05) - ANNEE 2026 - DEC. 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vais demander à Monsieur CANNAT de quitter la séance.

*(Sortie de Monsieur CANNAT)*

**Monsieur RICOU**.- Il s'agit d'une dotation qui résulte de la mise en application de la délibération que nous avons approuvée, au mois de décembre 2024, qui formalisait les modalités de contribution et de soutien du Département au bénéfice du SDIS, pour les exercices 2025 à 2028.

La mise en œuvre de cette convention conduit à ce que notre financement, qu'il vous est proposé d'approuver par cette délibération, s'élève, pour l'année 2026, à 8 796 955 €. Un montant important, mais qui correspond à l'importance des missions de ce Service Départemental d'Incendie et de Secours.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- J'imagine qu'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport. Je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 29 voix – Monsieur CANNAT ne prend pas part au vote)*

**CD-25-12-4103 FINANCES - CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT DES HAUTES-ALPES (CAUE 05) - GARANTIE DE RESSOURCES 2026 - DEC. 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur RICOU va nous parler du CAUE, et je vais demander à Monsieur AILLAUD, Madame CHAUVET, Monsieur MURGIA, Monsieur NICOLAS et Monsieur VIOSSAT de nous abandonner quelques instants.

*(Monsieur AILLAUD, Madame CHAUVET, Monsieur MURGIA, Monsieur NICOLAS et Monsieur VIOSSAT quittent l'hémicycle et ne prennent part ni au débat ni au vote)*

*(Retour de Monsieur CANNAT)*

**Monsieur RICOU**.- Chacun d'entre nous connaît le CAUE de notre département et les missions qui sont les siennes. Son financement est prévu par la taxe d'aménagement, qui est venue se substituer à la taxe locale d'équipement, la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles et la taxe départementale destinée au financement des CAUE.

Cette taxe d'aménagement est fluctuante d'une année sur l'autre. Elle est surtout fonction du rythme et de l'intensité des constructions et des

permis de construire accordés sur notre territoire. Pour pallier ces fluctuations, comme nous le faisons depuis plusieurs années, il vous est proposé de délibérer pour garantir une ressource minimale au CAUE. Cette ressource minimale vous est proposée à hauteur de 350 000 €, identique au montant que nous avons accordé en 2025.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pas de commentaire sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des présents – 24 voix - Monsieur AILLAUD, Madame CHAUVET, Monsieur MURGIA, Monsieur NICOLAS et Monsieur VIOSSAT ne prennent pas part au vote. Le vote de Monsieur BROCHIER, absent, n'est pas exprimé)*

Toujours Monsieur RICOU pour nous parler de la régularisation d'amortissements sur des exercices antérieurs.

*(Retour des Conseillers Départementaux sortis)*

#### **CD-25-12-4104 FINANCES - REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS A 2024 - DEC. 2025**

**Monsieur RICOU**.- Cette délibération illustre le travail conséquent que nous sommes en train de conduire autour de notre patrimoine, de notre inventaire et des amortissements concernant tout le patrimoine départemental. Nous avons fait une première phase de transferts actifs de biens acquis entre 2004 et 2013, qui avait été effectuée en 2020, avec la régularisation des amortissements y afférents. Une deuxième phase a fait l'objet d'un transfert de 230 biens qui étaient toujours imputés en travaux en cours et qui ont été transférés à notre actif, d'un montant de 24,8 M€.

En 2025, le Département doit ajuster les amortissements des années antérieures à 2024, concernant 60 biens représentant une valeur brute de 83,14 M€.

Tout cela pour dire que c'est un travail de longue haleine, qui est conséquent, de mettre en adéquation l'inventaire de notre patrimoine départemental et la mise à jour des amortissements de l'ensemble de ces biens. Cela n'a pas d'incidence sur les grands équilibres budgétaires puisque les amortissements sont neutres pour les équilibres globaux du budget. Ceci étant, ce n'est pas neutre sur les différentes sections, fonctionnement et investissement. Mais, il vous est proposé de valider cette rectification par des opérations d'ordre non budgétaire, qui n'ont aucune incidence sur les équilibres de notre budget.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- J'imagine qu'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport et je vous propose de vous exprimer.

*(Adopté à l'unanimité)*

#### **CD-25-12-4136 FINANCES - COMPTE RENDU DE L'ACCORD DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR UN CONTRAT DE PRET BANCAIRE - DEC. 2025**

**Monsieur RICOU**.- Il s'agit du compte rendu de notre décision pour la conclusion d'un contrat de prêt bancaire, en décembre 2025, qui était inscrit à notre budget 2025, pour un montant de 15 M€, et que nous avons formalisé en fin d'exercice 2025.

Il s'agit d'un emprunt que nous avons contracté auprès de la Caisse d'Épargne, d'un montant de 15 M€ et d'une durée de 15 ans. Nous avons fait le choix de l'adosser à un taux calé sur le Livret A, avec une marge de 1,27 %. Vous avez en tête que le taux du Livret A, aujourd'hui, est de 1,70 %, que ce Livret A, selon toute vraisemblance, devrait baisser à 1,5 %, au mois février, ce qui nous ramène à un taux global, à ce jour,

de 2,97 %. C'est un taux tout à fait intéressant, au regard du contexte des marchés financiers.

Cette décision a été prise après avoir fait une consultation de l'ensemble de nos partenaires bancaires. Et après une phase de négociation, nous avons formalisé ce choix avec la Caisse d'Épargne, qui me semble être le choix le plus rationnel et le plus intéressant pour notre Collectivité.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Valérie GARCIN-EYMEOUD.

## ◆ FONCTIONNEMENT

### RESSOURCES HUMAINES

#### **CD-25-12-4071 RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024 - DEC. 2025**

**Madame GARCIN-EYMEOUD**.- Le Rapport Social Unique est la photographie de la Collectivité au 31 décembre 2024. Je vous invite à le lire parce que c'est très intéressant. Il a demandé un travail énorme au service des Ressources Humaines pour collecter toutes ces données. Il y a notamment les effectifs, la pyramide des âges, les équivalents temps plein, les absences, etc.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Comme vous l'avez lu attentivement, je pense qu'il n'y aura pas de débat là-dessus, et je vous propose de vous exprimer.

*(Adopté à l'unanimité)*

Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD, vous avez encore la parole.

**CD-25-12-4100 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - DEC 2025**

**Madame GARCIN-EYMEOUD**.- Il s'agit du traditionnel rapport de présentation de créations, transformations et reconductions de postes : la vie de la Collectivité. Il y a 14 ajustements au tableau des emplois, mais nous avons déjà appliqué la feuille de route et, dans ces créations et ces modifications, il y a 9 reconductions de postes, des transformations et des utilisations de supports vacants. Pas de création de poste, et des reconductions de postes financés, essentiellement.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, il est mis aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## DIVERS

### CD-25-12-4120 AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PERIODE DE OCTOBRE 2025 - DEC. 2025

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Vous avez un tableau récapitulatif de tous les marchés passés dans la période.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

### CD-25-12-4124 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - DEC. 2025

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Dans le cadre de cette délégations, les actions suivantes ont été engagées devant les juridictions compétentes :

- Tribunal administratif : 3 requêtes en contentieux sociaux, 2 requêtes en contentieux indemnitaires,

- Cour d'appel : un contentieux concernant un mineur non accompagné.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Nous avons épuisé notre ordre du jour. Avez-vous des questions particulières à évoquer ? S'il n'y en a pas, il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre participation à cette réunion importante, qui a vu l'adoption à l'unanimité de notre budget.

Je vous propose de faire une pause de 5 minutes, pour enchaîner sur une Commission Permanente. Merci à vous tous.

*(La séance est levée à 12 h 11)*

*Le Président du  
Département des Hautes-Alpes*

Jean-Marie BERNARD



*La Secrétaire de séance*

Valérie GARCIN-EYMEOUD





# Session départementale

16 décembre 2025

Décision Modificative n° 4 du BP 2025

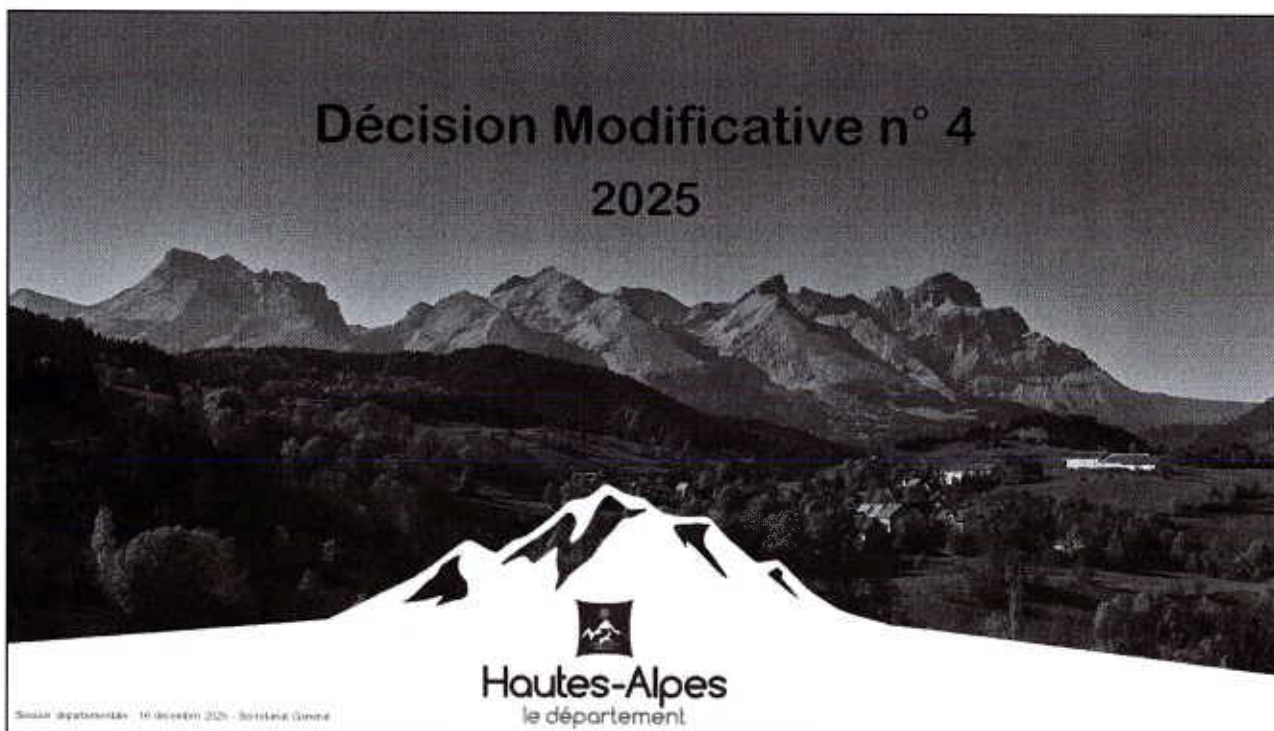
Présentation du Budget Primitif 2026



Secrétariat Général

1

## Décision Modificative n° 4 2025



Session départementale - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

2

## Des redéploiements internes :

### => Le fonctionnement

	Politique	Programme	Montant (K€)
⊖	Autonomie	Hébergement	350
	Enfance & famille	Aides individuelles	308
⊕	Enfance & famille	Hébergement	658

### => L'investissement

	Politique	Programme	Montant (K€)
⊖	Valorisation & gestion du patrimoine	collège	1.000
⊕	Valorisation & gestion du patrimoine	collège	1.000

Changement de chapitres comptables (travaux réalisés et travaux en cours)

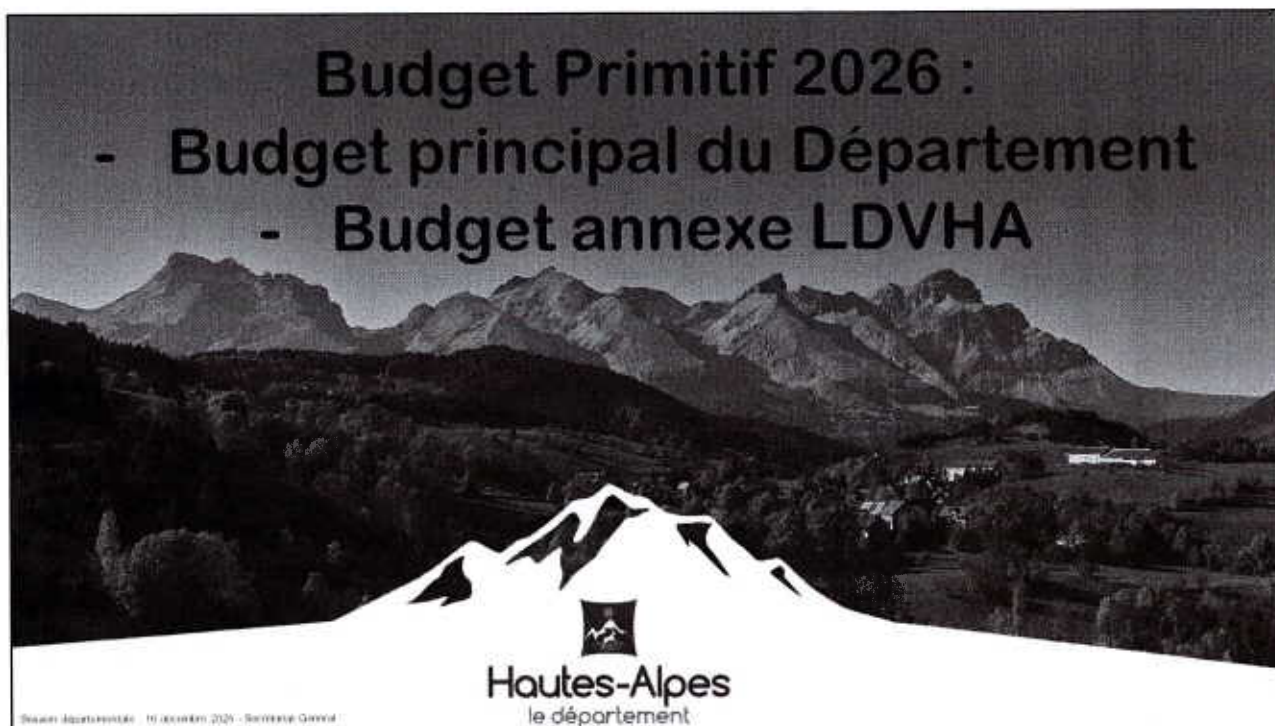
Session départementale - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

3

3

## Budget Primitif 2026 :

- Budget principal du Département
- Budget annexe LDVHA



  
Hautes-Alpes  
le département

Session départementale - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

4

## Des Départements plongés dans une situation critique



Cour des comptes

### ➤ Une dégradation amorcée dès 2024

**La situation financière des Départements se dégrade fortement, alerte la Cour des comptes**

- 35 CD avec une épargne brute < à 7%
- 12 CD avec une épargne nette négative
- 15 CD avec une capacité de désendettement > à 10 ans

### ➤ Une dégradation ancrée en 2025

60 CD en « *grande difficulté financière* » avec des « *finances dans le rouge !* » F. Sauvadet, Congrès ADF, 29 octobre 2025

Des investissements en recul de 6,9 % (-11,2 Md €)  
8,35 % d'épargne brute en moyenne



### ➤ Des équilibres budgétaires en péril pour 2026

« *Il faut arrêter d'asphyxier les départements !* »  
F. Sauvadet, Congrès ADF, 29 octobre 2025

Séance départementale - 19 décembre 2025 - Secrétariat Général

5

## 1. Objectifs du BP 2026

Le Budget Primitif 2026 a été construit pour :

- **Poursuivre** nos actions et nos ambitions en conservant, d'une part, les grands équilibres financiers et, d'autre part, les marges de manœuvre nécessaires pour faire face au contexte économique et budgétaire ;
- **S'adapter** à l'effet ciseau résultant de la rigidité des dépenses sociales et de la volatilité des recettes décidées au niveau national ;
- **Maintenir** une politique d'investissement à un niveau élevé en intégrant notamment les JOP 2030 ;
- **Confirmer** les orientations de notre action dans une logique de **solidarité**, de **réactivité/efficacité** et de **proximité**.

*Ce projet de budget s'entend hors intégration des résultats de l'exercice 2025, qui permettront lors de l'adoption du Budget Supplémentaire (en milieu d'année prochaine) de financer les restes à réaliser en investissement et de diminuer le recours à l'emprunt.*

Séance départementale - 18 décembre 2025 - Secrétariat Général

6

## 2. Chiffres clés du BP 2026

en K€	BUDGETS PRIMITIFS		
	2025	2026	Evolution %
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	230 137	232 707	1,1%
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	199 996	206 315	3,2%
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	30 141	26 392	-12,4%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors tiers)</b>	51 296	51 622	0,6%
Emprunt d'équilibre	34 309	28 159	-17,9%
Remboursement Région/collège centre	4 500		
FC TVA	5 500	6 700	21,8%
DDEC, subventions et divers	6 987	16 763	139,9%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (hors tiers)</b>	81 437	78 014	-4,2%
Dépenses d'équipement et subventions	62 937	60 214	-4,3%
Remboursement capital de la dette	18 500	17 800	-3,8%
<b>TOTAL RECETTES (hors tiers) en K€</b>	<b>281 432</b>	<b>284 329</b>	<b>1,0%</b>
<b>TOTAL DEPENSES (hors tiers) en K€</b>	<b>281 432</b>	<b>284 329</b>	<b>1,0%</b>

Un autofinancement  
de 26,4 M€

Des AP  
essentiellement  
redéployées

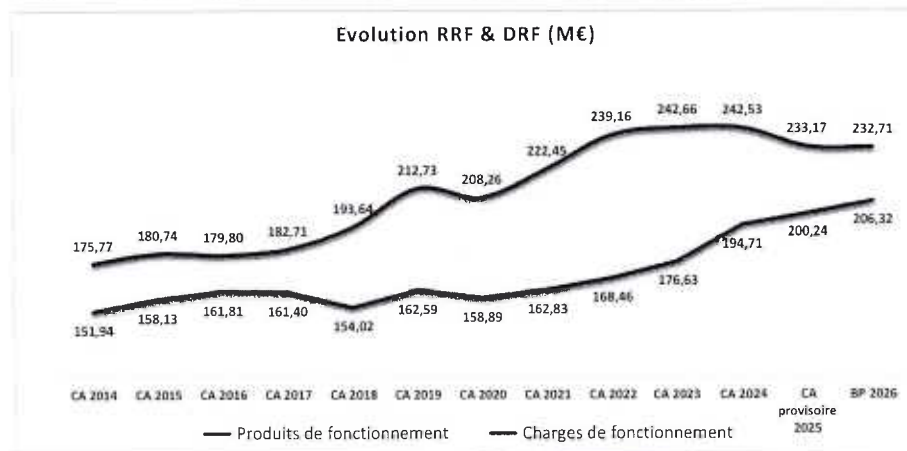
Compte de tiers (en recettes et dépenses) : 53 K€

Source: Département - 10 décembre 2025 - Séances Générale

7

## 3. Évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement

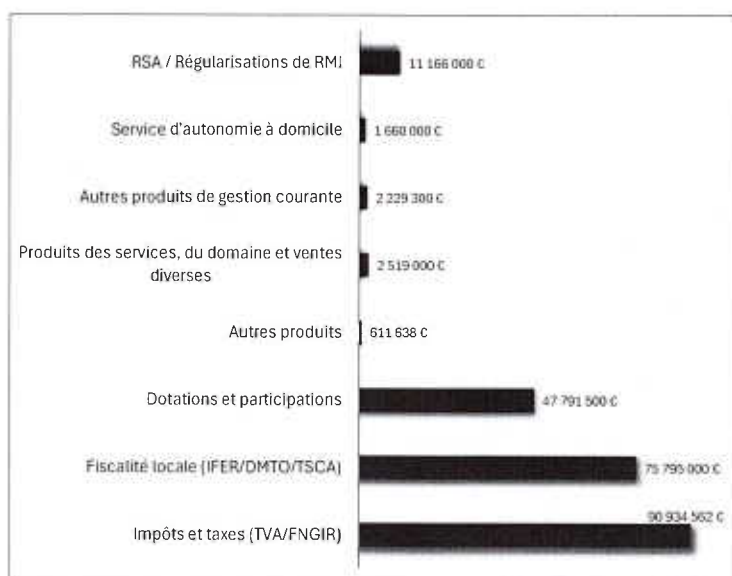
Un effet ciseau **anticipé**, devant nous encourager à accroître notre **vigilance** quant à notre gestion afin de conserver une épargne brute suffisante nous permettant de financer nos investissements.



Source: Département - 10 décembre 2025 - Séances Générale

8

## 4. Recettes réelles de fonctionnement



### Recettes réelles de fonctionnement

**232 707 000 €**

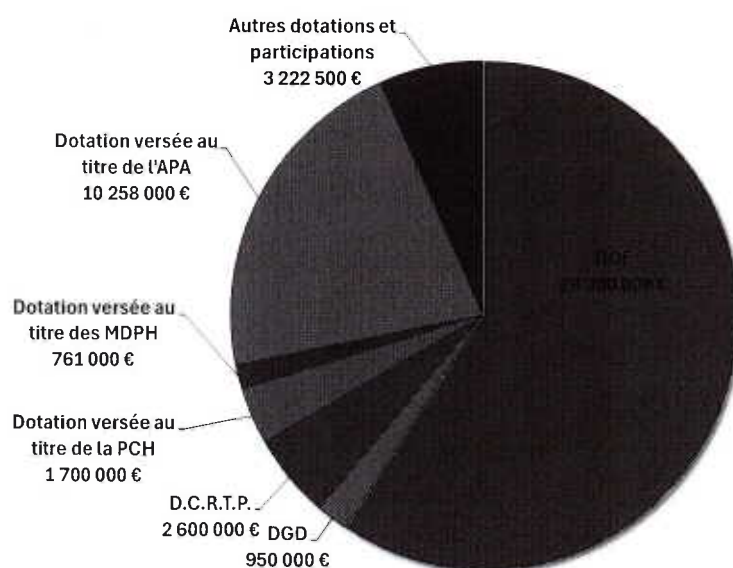
(BP 2025 = 230 136 912 €)

Source départementale - 10 décembre 2025 - Séances Général

9

9

## zoom – recettes dotations et participations : 47,8 M€

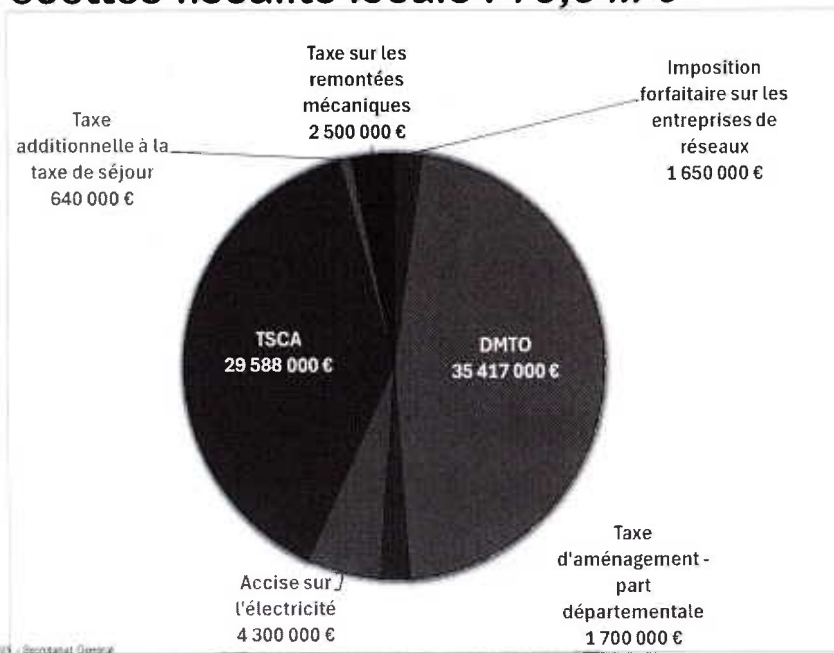


Source départementale - 10 décembre 2025 - Séances Général

10

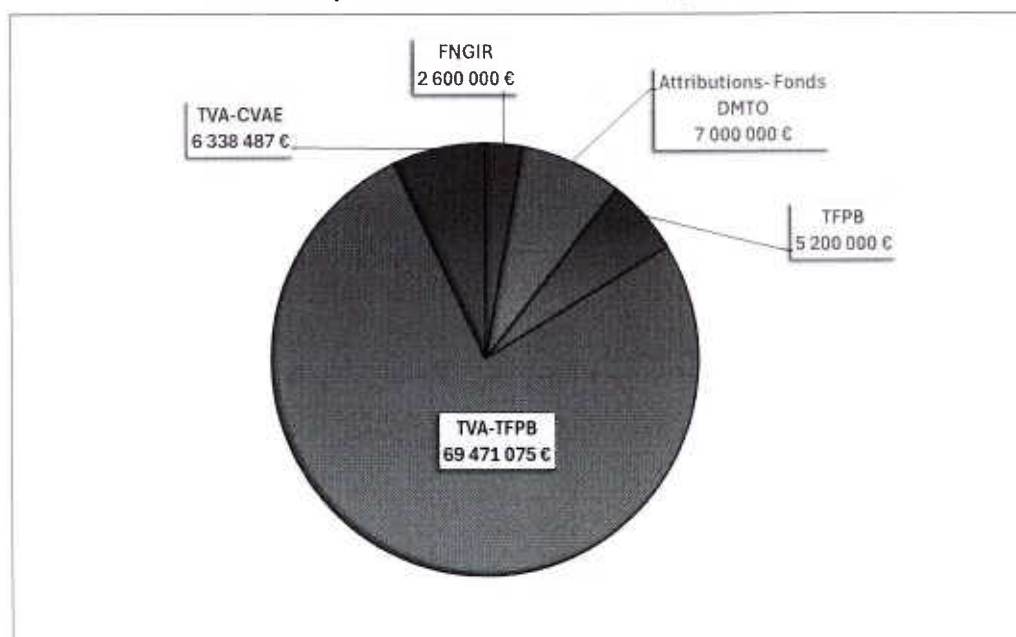
10

## zoom – recettes fiscalité locale : 75,8 M €



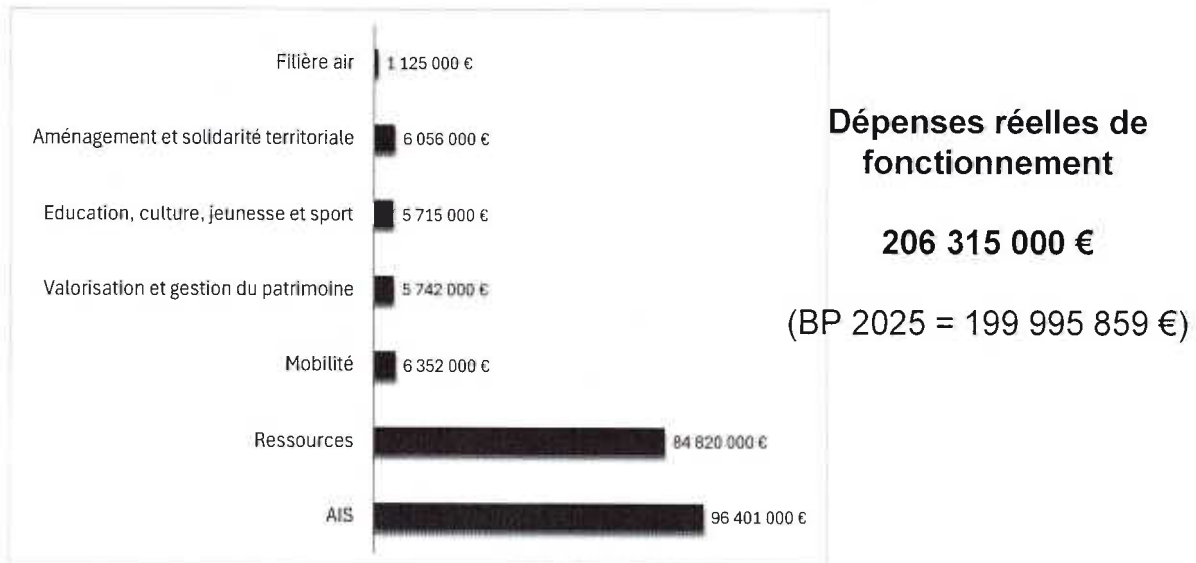
11

## zoom – recettes impôts et taxes : 90,8 M€



12

## 5. Dépenses réelles de fonctionnement

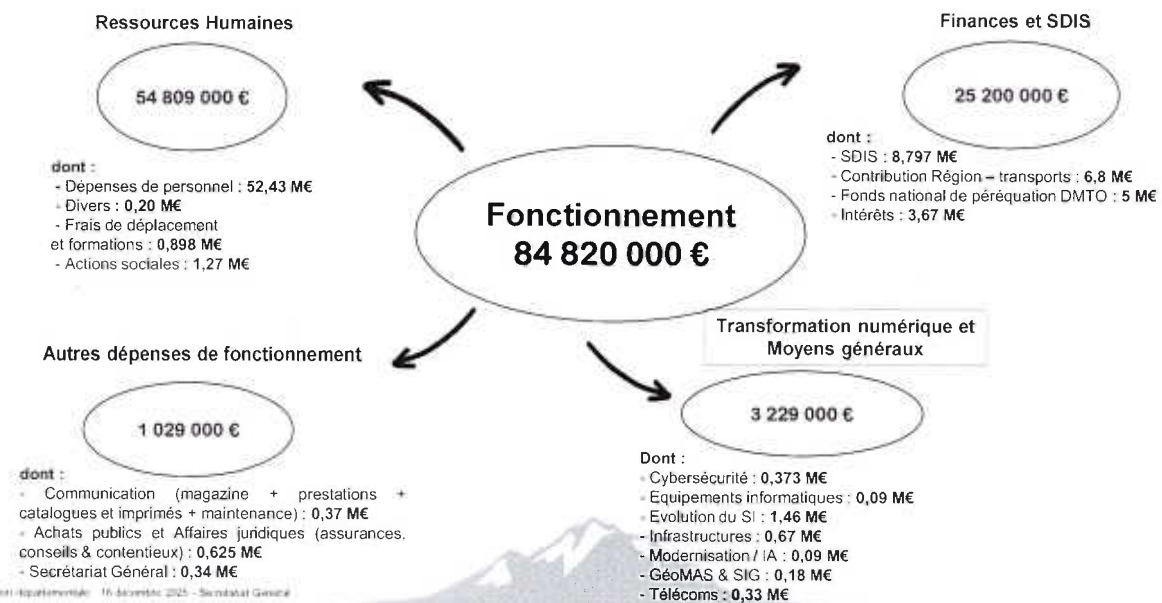


Revue départementale - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

9

13

## zoom – dépenses de la politique Ressources

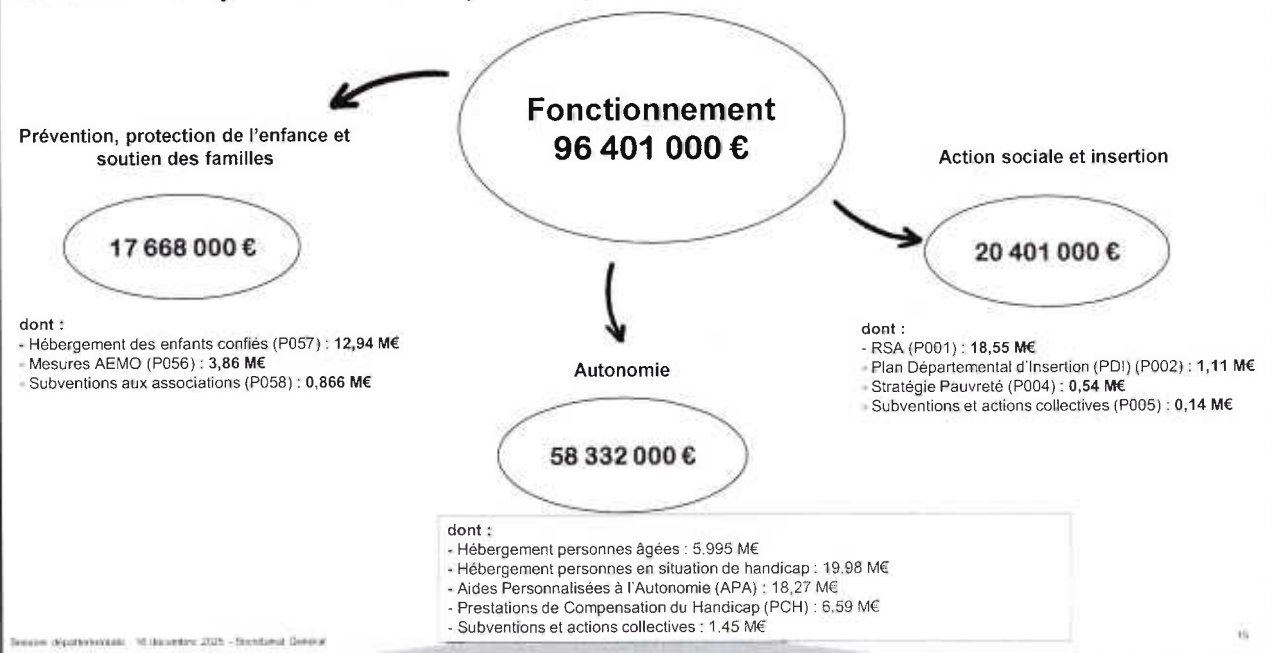


Revue départementale - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

10

14

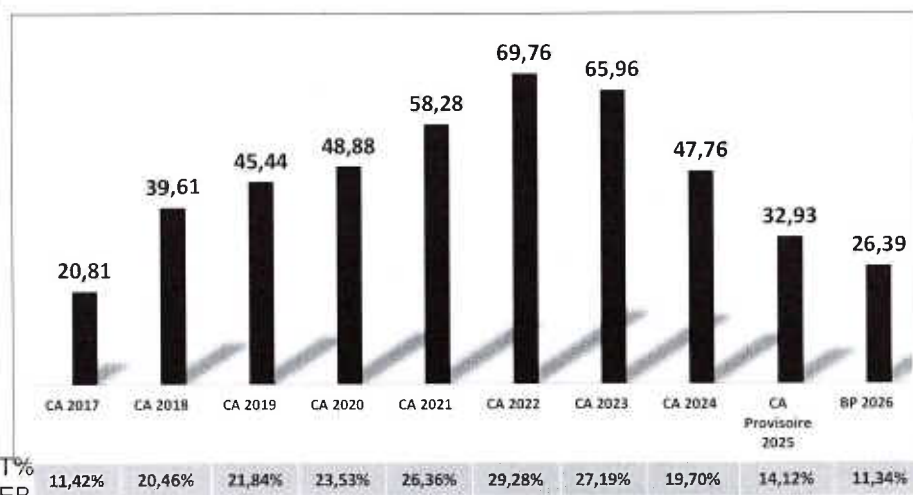
## zoom – dépenses des politiques Solidarités humaines



15

## 6. Évolution de l'épargne brute

Une épargne brute fixée à **26,4 M€**, soit 3,6 M€ de moins par rapport au BP 2025 (30 M€).



Rappel 2024 :

35 Départements (soit +1/3) se situent sous le seuil d'alerte de 7 % d'épargne brute.

10 Départements ont un ratio d'épargne brute inférieur à 4 %.

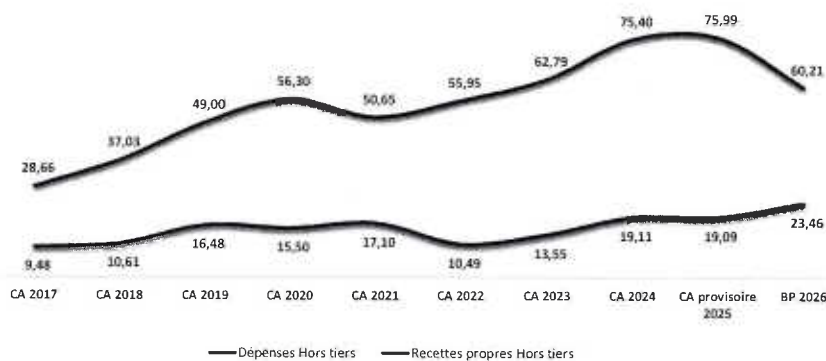
Moyenne nationale : 8,7 %

16

## 7. Évolution des dépenses et recettes d'investissement

Une trajectoire qui vient confirmer notre ambition en matière d'investissement.

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS CAPITAL DE LA DETTE ET EMPRUNT, HORS TIERS



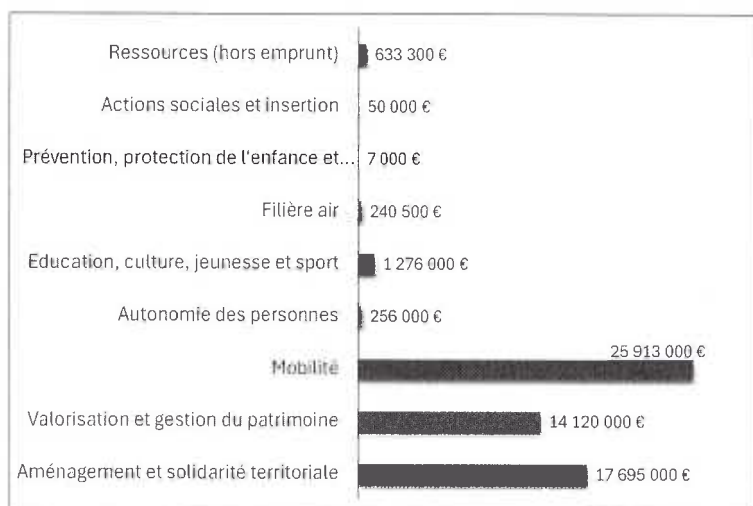
RI : 23 M€  
DI : 60 M€

Service départemental - 10 décembre 2025 - Secrétariat Général

17

17

## 8. Dépenses d'investissement



**Dépenses  
d'investissement  
(hors dette et tiers)**

**60 190 800 €**

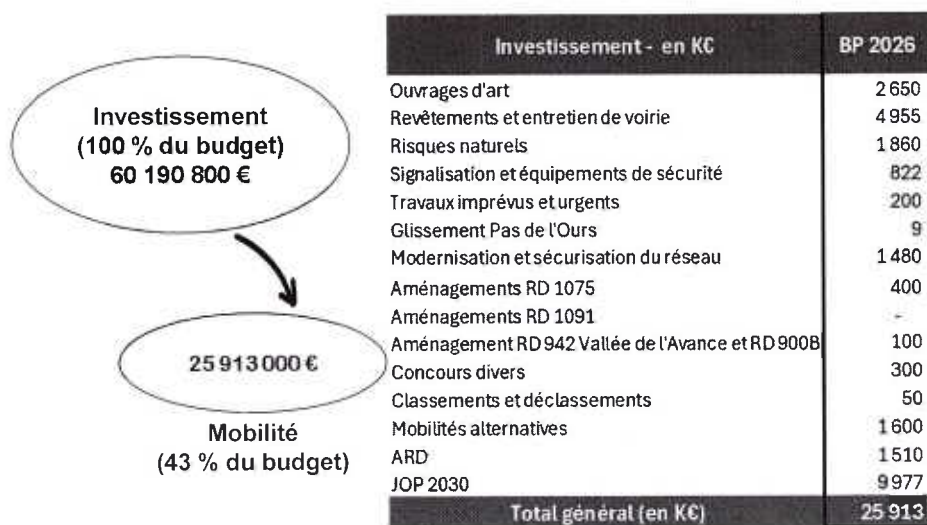
(BP 2025 = 62 936 583 €)

Service départemental - 10 décembre 2025 - Secrétariat Général

18

18

## zoom – dépenses de la politique *Mobilité*

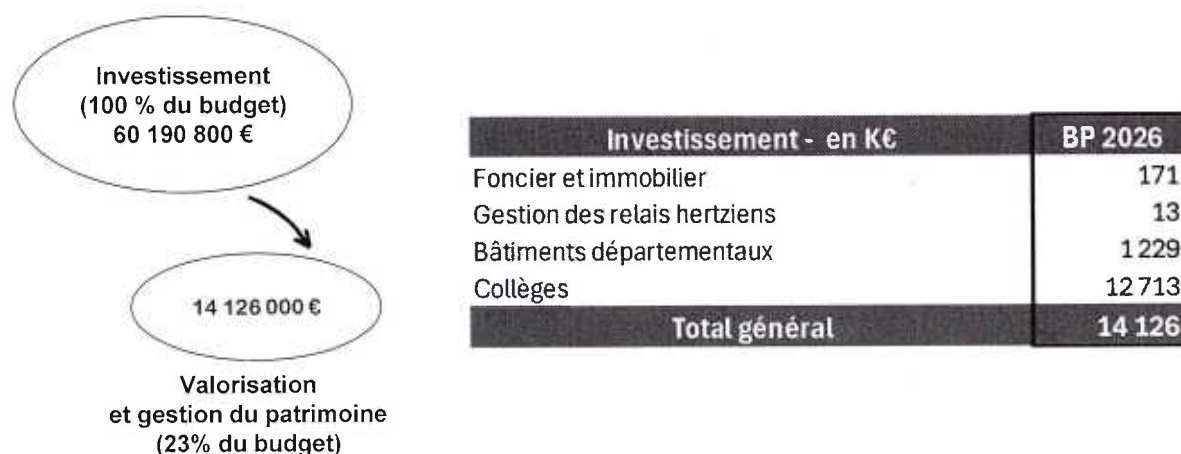


Service départemental - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

19

19

## zoom – dépenses de la politique *Valorisation du patrimoine*

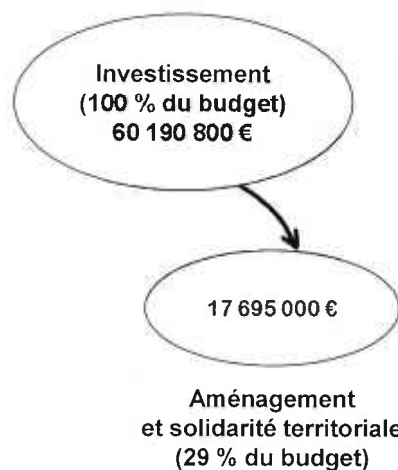


Service départemental - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

20

20

## zoom – dépenses de la politique *Aménagement et solidarité territoriale*



Investissement - en K€	BP 2026
Enveloppes cantonales	1 000
Interventions d'urgence des collectivités	300
Voirie communale	1 000
Service à la population	900
Habitat et logement	730
Transition énergétique	4 600
Patrimoine naturel et biodiversité	500
Eau	1 554
Attractivité du territoire	6 759
Agriculture et forêt	352
<b>Total général (en K€)</b>	<b>17 695</b>

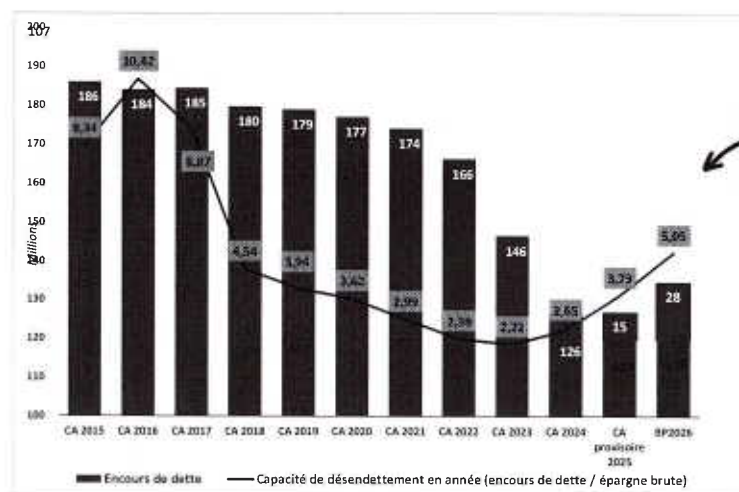
Source: Département - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

21

21

## 9. Dette

Le Département maintient un désendettement inférieur à la moyenne nationale (6,1 années).



Au BP 2026, la dette c'est :

- > Remboursement de la dette :  
- 17,8 Millions €
- > Emprunt nouveau BP :  
+ 28,16 Millions €

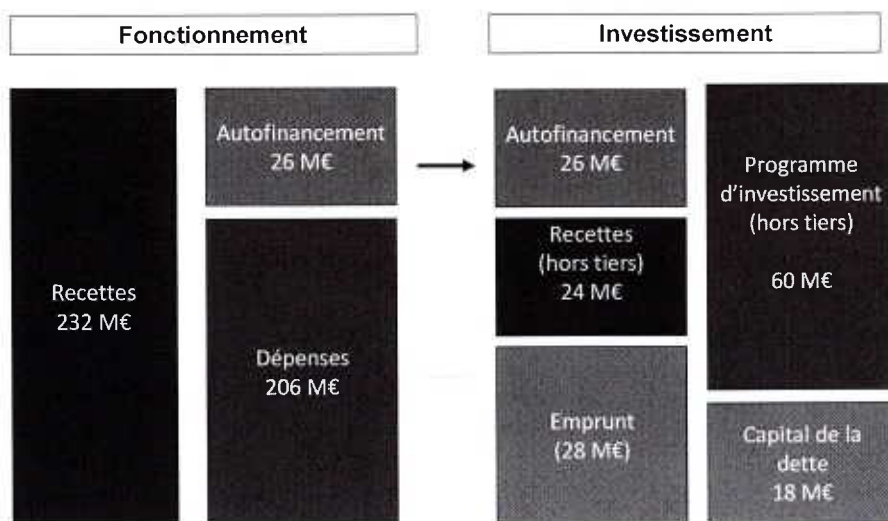
Un emprunt qui sera actualisé à l'aune des résultats 2025 lors du BS 2026.

Source: Département - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

22

22

## 10. Équilibre du BP 2026



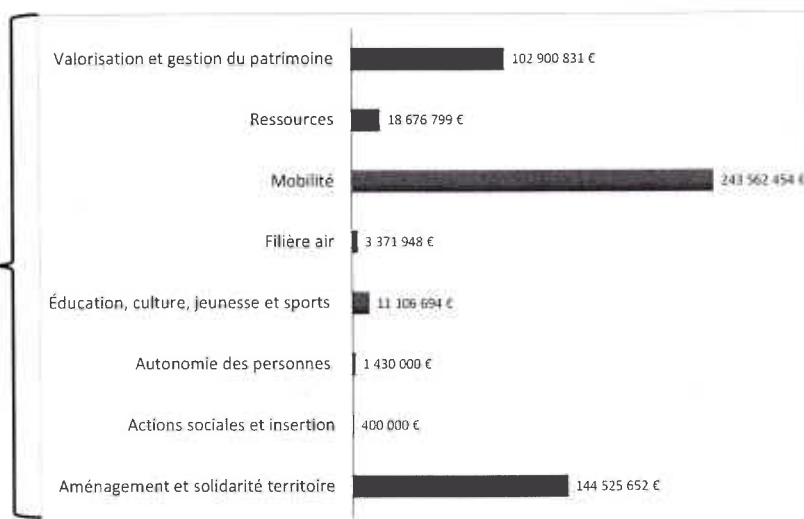
Budget départemental - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

23

23

## 11. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

**PPI**  
2022 > 2028  
**525,97 M€**

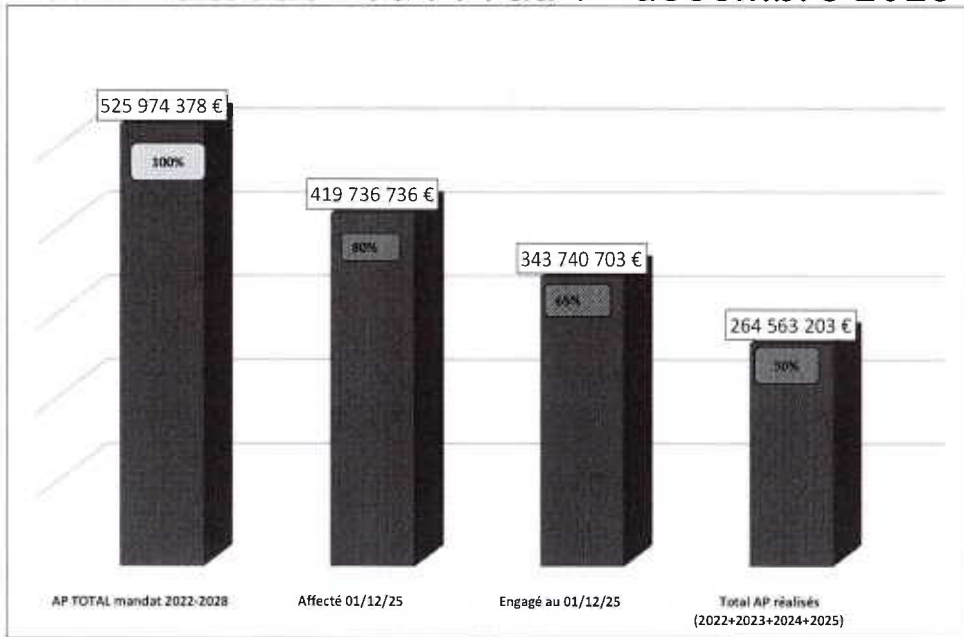


Budget départemental - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

24

24

## zoom – situation du PPI au 1<sup>er</sup> décembre 2025



Séminaire départementale - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

25

25

## 12. Budget annexe du LDVHA

Un budget global qui s'élève 2 451 950 €, répartis comme suit :

Investissement	Investissement		Fonctionnement	
	2025 Dépenses (CP)	2025 BP recettes	2025 Dépenses (CP)	2025 BP recettes
Mouvements Réels	79 800,00 €	- €	2 292 350,00 €	2 372 150,00 €
Mouvements d'Ordre	- €	60 000,00 €	60 000,00 €	- €
Virement de section à section	- €	19 800,00 €	19 800,00 €	- €
<b>Totaux</b>	<b>79 800,00 €</b>	<b>79 800,00 €</b>	<b>2 372 150,00 €</b>	<b>2 372 150,00 €</b>

L'objectif du Budget Primitif 2026 :

Par la dotation du Département aux missions du laboratoire à hauteur de 650 k€ :

- **Maintenir un service** laitier compétent et de qualité ainsi qu'un plateau technique qualifié pour répondre aux crises sanitaires ;
- **Accompagner** les producteurs Haut-Alpins dans leurs démarches de sécurité sanitaire des aliments et prodiguer un conseil de qualité à leur égard ;
- **Continuer** la surveillance de la qualité des eaux et réaliser des analyses en santé animale ;
- **Promouvoir** le Département des Hautes-Alpes au sein des instances locales et nationales.

Séminaire départementale - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

26

26

Département des Hautes-Alpes  
Hôtel du Département  
Place Saint Arnoux - CS 66005  
05008 GAP Cedex



27

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026: Fonctionnement

PROGRAMME	2022 CA	2024 CA	2025 CA provisoire	2026 BP Charges	Evolution 2025 / 2026
Hébergement des enfants confiés	8 596 904 €	13 014 721 €	13 865 132 €	12 942 000 €	-6,90%
Subventions aux associations et actions collectives	931 001 €	411 364 €	1 167 015 €	866 000 €	-25,79%
Aides individuelles familles et enfants	2 029 014 €	2 476 366 €	3 007 014 €	3 860 000 €	28,37%
Politique Prévention, protection de l'enfance et soutien des familles	11 154 849 €	15 902 451 €	18 039 161 €	17 668 000 €	-2,00%

PROGRAMME	2022 CA	2024 CA	2025 CA provisoire	2026 BP Charges	Evolution 2025 / 2026
Prestations Individuelles - Autonomie des personnes	25 145 993 €	28 427 696 €	29 790 748 €	30 904 000 €	3,74%
Hébergement	21 002 941 €	20 175 655 €	23 269 895 €	25 978 000 €	11,69%
Subventions et actions collectives - Autonomie des personnes	1 308 875 €	1 577 264 €	1 540 506 €	1 450 000 €	-5,90%
Politique Autonomie des personnes	47 457 809 €	50 180 604 €	54 881 149 €	58 332 000 €	6,25%

Service Régional de l'Enfance - 10 décembre 2025 - Document Confidentiel

28

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026: Fonctionnement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA prévision	2026 BP Charges	Evolution 2025 / 2023
Prestations individuelles - Actions sociales et insertion	19 843 110 €	19 257 917 €	18 369 450 €	18 550 000 €	0,90%
Programme départemental d'insertion	483 274 €	1 022 642 €	1 150 000 €	1 110 000 €	-3,48%
Stratégie pauvreté	190 319 €	575 813 €	647 650 €	536 000 €	-17,24%
Schéma départemental unique des solidarités	23 921 €	55 469 €	130 000 €	85 000 €	-90,00%
Subventions et actions collectives - Actions sociales et insertion	170 459 €	190 674 €	185 400 €	140 000 €	-24,49%
<b>Politique Actions sociales et insertion</b>	<b>20 720 084 €</b>	<b>21 112 515 €</b>	<b>20 482 500 €</b>	<b>20 401 000 €</b>	<b>-4,40%</b>

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA prévision	2026 BP Charges	Evolution 2025 / 2023
Foncier et immobilier	371 129 €	324 159 €	333 241 €	378 000 €	12,83%
Gestion des relais horticoles	44 059 €	70 258 €	56 800 €	88 000 €	-11,82%
Bâtiments départementaux	1 298 397 €	1 816 828 €	1 580 000 €	1 733 000 €	3,15%
Collèges	3 375 468 €	3 347 884 €	3 455 000 €	3 545 000 €	1,72%
<b>Politique Valorisation et gestion du patrimoine</b>	<b>5 089 053 €</b>	<b>5 558 129 €</b>	<b>5 395 041 €</b>	<b>5 744 000 €</b>	<b>1,57%</b>

Document départemental - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

29

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026: Fonctionnement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA prévision	2026 BP Charges	Evolution 2025 / 2023
Ouvrages d'art	0 €	8 090 €	50 000 €	125 000 €	150,00%
Relevements et entretien de voirie	635 746 €	1 187 944 €	1 127 732 €	1 232 000 €	9,25%
Risques naturels	0 €	31 429 €	66 298 €	106 000 €	29,88%
Signalisation et équipements de sécurité	702 863 €	774 863 €	801 998 €	890 000 €	10,37%
Travaux imprévus et urgents	0 €	387 052 €	436 000 €	400 000 €	-6,98%
Viabilité hivernale	731 801 €	876 035 €	750 000 €	834 000 €	11,20%
Glissement Pas de l'Ours	0 €	0 €	34 000 €	5 000 €	-85,29%
Modernisation et sécurisation du réseau	1 250 €	3 436 €	3 220 €	0 €	-100,00%
Aménagements RD 1075	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!
Aménagements RD 1091	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!
Aménagement RD 942 Vallée de l'Avance et RD 300B ACCES UBAYE	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!
Concours divers	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!
Classements et déclassements	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!
Mobilités alternatives	62 160 €	50 000 €	21 467 €	46 000 €	109,62%
AFD	2 172 284 €	2 537 736 €	2 500 000 €	2 715 000 €	8,60%
JOP 2030	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
<b>Politique Mobilité</b>	<b>4 828 124 €</b>	<b>5 857 095 €</b>	<b>5 784 715 €</b>	<b>6 352 000 €</b>	<b>8,81%</b>

Document départemental - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

30

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026 : Fonctionnement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA prévision	2026 BP Charges	Evolution 2025 / 2026
Education - partie DTNRC	249 114 €	251 345 €	242 881 €	619 000 €	154,86%
Education - partie DEIS	387 461 €	536 340 €	689 587 €	645 000 €	-6,46%
Jeunesse	388 273 €	407 147 €	382 656 €	450 000 €	20,14%
Grands événements	135 101 €	658 844 €	30 000 €	174 000 €	480,00%
Soutien aux politiques de développement du sport	1 395 484 €	1 447 636 €	1 238 404 €	1 405 000 €	13,73%
Vie associative	182 224 €	182 224 €	151 007 €	150 000 €	-0,67%
Archives départementales	55 010 €	91 880 €	128 000,00 €	111 000,00 €	-13,28%
Bibliothèque départementale	316 400 €	311 179 €	370 000,00 €	374 000,00 €	1,08%
Ressources des arts	1 415 677 €	1 652 015 €	1 644 529,00 €	1 567 000,00 €	-4,80%
Musée Museum Départemental	132 296 €	158 747 €	187 000,00 €	210 000,00 €	12,30%
<b>Politique Education, culture, jeunesse et sport</b>	<b>4 862 040 €</b>	<b>5 787 458 €</b>	<b>5 862 834 €</b>	<b>5 715 000 €</b>	<b>12,89%</b>

Document départemental - 10 décembre 2025 - Secrétariat Général

31

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026: Fonctionnement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA prévision	2026 BP Charges	Evolution 2025 / 2026
Enveloppes cantonales	297 538 €	287 467 €	250 190 €	300 000 €	19,91%
Interventions d'urgence des collectivités	- €	100 000 €		0 €	#DIV/0!
Vie communale	- €	0 €		0 €	#DIV/0!
Service à la population	- €	0 €		0 €	#DIV/0!
Ingénierie territoriale OS	257 302 €	271 271 €	271 271 €	275 000 €	1,37%
Habitat et logement	254 015 €	163 090 €	417 750 €	360 000 €	-13,62%
Transition énergétique	90 832 €	1 173 372 €	880 000 €	161 000 €	-81,70%
Patrimoine naturel et biodiversité	547 070 €	469 924 €	524 916 €	555 000 €	5,73%
Eau	219 257 €	136 859 €	114 228 €	145 000 €	26,94%
Attractivité du territoire	2 395 909 €	3 075 672 €	3 090 000 €	3 060 000 €	-0,97%
Agriculture et forêt	1 269 972 €	1 618 516 €	1 100 000 €	1 200 000 €	9,09%
<b>Politique Aménagement et solidarité territoriale</b>	<b>6 331 881 €</b>	<b>7 285 371 €</b>	<b>6 648 361 €</b>	<b>6 056 000 €</b>	<b>-8,91%</b>

Document départemental - 10 décembre 2025 - Secrétariat Général

32

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026 : Fonctionnement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA provisoire	2026 BP Charges	Evolution 2025 / 2026
Sécurisation, entretien et exploitation des aérodromes	874 905 €	868 323 €	960 051 €	1 085 000 €	14,06%
Modernisation et conservation du patrimoine aéronautique	29 901 €	22 885 €	20 571 €	30 000 €	45,84%
<b>Politique Filière air</b>	<b>904 806 €</b>	<b>891 208 €</b>	<b>980 622 €</b>	<b>1 115 000 €</b>	<b>14,72%</b>

Séance départementale - 16 décembre 2025 - Bureau du Général

33

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026 : Fonctionnement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA provisoire	2026 BP Charges	Evolution 2025 / 2026
Moyens généraux	213 148 €	296 098 €	291 888 €	325 000 €	11,37%
Transformation numérique	1 379 897 €	1 532 852 €	2 091 402 €	3 229 000 €	55,21%
Développement numérique territorial	- €	- €	158 821 €	228 000 €	43,96%
Affaires juridiques	529 135 €	688 583 €	714 616 €	625 000 €	-12,54%
Achat Public	38 295 €	34 250 €	- €	- €	80,67%
Communication	315 158 €	490 560 €	360 000 €	370 000 €	2,78%
Ressources humaines	49 140 068 €	51 022 821 €	50 192 342 €	54 809 000 €	3,11%
Finances	17 383 845 €	19 637 562 €	17 480 976 €	16 403 000 €	-6,17%
SDIS	7 933 292 €	8 488 622 €	8 649 906 €	8 797 000 €	1,70%
SD	- €	78 835 €	60 000 €	34 000 €	-43,33%
<b>Politique Ressources</b>	<b>76 880 823 €</b>	<b>82 188 342 €</b>	<b>82 959 372 €</b>	<b>84 820 000 €</b>	<b>2,26%</b>

Séance départementale - 16 décembre 2025 - Bureau du Général

34

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026 : Investissement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA prévision	2026 BP Dépenses	Evolution 2025/2026
Hébergement des enfants confiés	- €	- €	- €	- €	
Subventions aux associations et actions collectives	- €	- €	- €	7 000 €	
Aides individuelles familles et enfants	- €	- €	- €	- €	
<b>Politique Prévention, protection de l'enfance et soutien des familles</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>7 000 €</b>	

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA prévision	2026 BP Dépenses	Evolution 2025/2026
Prestations individuelles - Autonomie des personnes	- €	- €	- €	- €	
Hébergement	- €	80 000 €	389 000 €	256 000 €	-34,19%
Subventions et actions collectives - Autonomie des personnes	- €	- €	140 000 €	- €	-100,00%
<b>Politique Autonomie des personnes</b>	<b>- €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>529 000 €</b>	<b>256 000 €</b>	<b>-61,63%</b>

Boulevard départemental - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

35

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026 : Investissement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA prévision	2026 BP Dépenses	Evolution 2025/2026
Prestations individuelles - Actions sociales et insertion	- €	- €	- €	- €	
Programme départemental d'insertion	- €	- €	110 000 €	50 000 €	-54,55%
Stratégie pauvreté	- €	- €	- €	- €	
Schéma départemental unique des solidarités	- €	- €	- €	- €	
Subventions et actions collectives - Actions sociales et insertion	- €	- €	- €	- €	
<b>Politique Actions sociales et Insertion</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>-54,55%</b>

Boulevard départemental - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

36

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026 : Investissement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA prévision	2026 BP Dépenses	Evolution 2025/2024
Moyens généraux	107 363€	121 402 €	120 119 €	83 300 €	-47,30%
Transformation numérique	1 848 264€	1 453 828 €	1 438 486 €	495 000 €	-65,59%
Développement numérique territorial	- €	- €	3 173 €	- €	-100,00%
Affaires juridiques	- €	- €	- €	- €	
Acteur Public	- €	- €	- €	- €	
Communication	40 845€	188 993 €	35 000 €	50 000 €	71,43%
Ressources humaines	- €	26 700 €	- €	15 000 €	
Finances	- €	- €	18 500 000 €	17 300 000 €	-3,78%
SCIS	399 998€	200 000 €	200 000 €	- €	-100,00%
SG	- €	- €	- €	- €	
<b>Politique Ressources</b>	<b>2 387 669 €</b>	<b>1 868 523 €</b>	<b>20 296 770 €</b>	<b>18 433 300 €</b>	<b>-8,18%</b>

Source : départementale - 16 décembre 2025 - Bureau Général

37

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026 : Investissement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA prévision	2026 BP Dépenses	Evolution 2025/2024
Ouvrages d'art	3 039 087 €	2 979 251 €	4 800 000 €	2 650 000 €	-33,73%
Relevés et entretien de voirie	10 631 819 €	7 789 647 €	8 200 000 €	4 955 000 €	-39,57%
Risques naturels	3 308 334 €	6 929 762 €	2 400 000 €	1 660 000 €	-22,50%
Signalisation et équipements de sécurité	442 193 €	622 831 €	500 000 €	622 000 €	54,40%
Travaux imprévus et urgents	408 360 €	1 757 863 €	251 982 €	200 000 €	-20,51%
Viabilité hivernale	- €	- €	- €	- €	
Classement Pan de l'Ours	950 €	- €	11 041 €	9 000 €	-18,49%
Modernisation et sécurisation du réseau	3 300 793 €	3 003 651 €	4 500 000 €	1 400 000 €	-47,11%
Aménagements RD 1075	2 548 072 €	4 508 170 €	2 300 000 €	400 000 €	-82,61%
Aménagements RD 1091	3 335 903 €	6 135 263 €	9 382 964 €	- €	-100,00%
Aménagement RD 942 Vallée de l'Avance et RD 900B ACCES UBAYE	136 665 €	225 200 €	256 819 €	100 000 €	-61,06%
Concours de nuit	316 588 €	1 054 035 €	742 831 €	300 000 €	-59,61%
Classements et déclassements	- €	- €	44 609 €	50 000 €	12,08%
Mobilités alternatives	2 977 131 €	2 604 336 €	1 900 000 €	1 600 000 €	-15,79%
ARD	1 333 657 €	1 698 531 €	2 136 811 €	1 510 000 €	-29,96%
JOP 2030	- €	- €	4 385 244 €	5 977 000 €	127,51%
<b>Politique Mobilité</b>	<b>31 590 550 €</b>	<b>41 058 230 €</b>	<b>40 831 942 €</b>	<b>20 915 000 €</b>	<b>-36,54%</b>

Source : départementale - 16 décembre 2025 - Bureau Général

38

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026 : Investissement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA provisoire	2026 BP Dépenses	Evolution 2025/2026
Foncier et immobilier	133 258 €	308 274 €	520 000 €	171 220 €	-67,07%
Gestion des relais hertziens	- €	6 338 €	- €	13 000 €	
Bâtiments départementaux	8 133 145 €	5 438 048 €	1 850 000 €	1 229 000 €	-33,57%
Collèges	2 938 669 €	6 050 549 €	6 500 000 €	12 713 000 €	108,41%
<b>Politique Valorisation et gestion du patrimoine</b>	<b>11 205 072 €</b>	<b>13 996 208 €</b>	<b>8 470 000 €</b>	<b>14 125 220 €</b>	<b>66,78%</b>

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA provisoire	2026 BP Dépenses	Evolution 2025/2026
Sécurisation, entretien et exploitation des aérodrômes	43 230 €	30 158 €	22 046 €	44 280 €	100,86%
Modernisation et conservation du patrimoine aéronautique	667 920 €	167 305 €	559 804 €	213 000 €	-61,33%
<b>Politique Finère air</b>	<b>711 150 €</b>	<b>197 464 €</b>	<b>572 850 €</b>	<b>257 280 €</b>	<b>-58,89%</b>

Revue départementale - 16 décembre 2025 - Secteur Général

39

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026 : Investissement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA provisoire	2026 BP Dépenses	Evolution 2025/2026
Education - partie DTNRC	0,00 €	665 361 €	1 037 743 €	558 000 €	-46,42%
Education - partie DEJS	758 139 €	- €	- €	- €	
Jeunesse	- €	- €	- €	- €	
Grands événements	- €	- €	- €	- €	
Soutien aux politiques de développement du sport	253 073 €	- €	- €	- €	
Vie associative	397 523 €	512 073 €	287 826 €	400 000 €	38,97%
Archives départementales	36 185 €	58 375 €	127 000 €	61 000 €	-51,97%
Bibliothèque départementale	25 125 €	69 203 €	45 000 €	61 000 €	36,00%
Ressources des arts	38 989 €	27 530 €	33 000 €	38 000 €	15,15%
Musée Museum Départemental	6 051 €	45 988 €	86 000 €	140 000 €	62,79%
<b>Politique Education, culture, jeunesse et sport</b>	<b>1 511 085 €</b>	<b>1 378 430 €</b>	<b>1 618 569 €</b>	<b>1 276 000 €</b>	<b>-21,67%</b>

Revue départementale - 16 décembre 2025 - Secteur Général

40

## Annexe : évolution des dépenses 2025 / 2026 : Investissement

PROGRAMME	2023 CA	2024 CA	2025 CA provisoire	2026 BP Dépenses	Evolution 2025/2026
Enveloppes cantonales	844 000 €	902 811 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0,00%
Interventions d'urgence des collectivités	489 402 €	1 199 064 €	1 050 000 €	300 000 €	-71,43%
Voirie communale	1 367 598 €	1 220 684 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0,00%
Service à la population	1 553 136 €	2 534 915 €	3 480 000 €	900 000 €	-74,14%
Ingenierie territoriale 05	- €	- €	- €	- €	
Habitat et logement	288 205 €	589 115 €	1 300 000 €	730 000 €	-32,64%
Transition énergétique	2 236 204 €	847 311 €	1 200 000 €	4 800 000 €	283,33%
Patrimoine naturel et biodiversité	267 166 €	159 973 €	600 000 €	500 000 €	-16,67%
Eau	2 380 923 €	2 351 282 €	2 090 000 €	1 554 000 €	-42,23%
Attractivité du territoire	5 009 825 €	6 249 745 €	9 090 000 €	6 759 000 €	-26,02%
Agriculture et forêt	445 032 €	389 893 €	950 000 €	352 000 €	-36,00%
<b>Politique d'aménagement et de solidarité territoriale</b>	<b>14 681 943 €</b>	<b>16 444 790 €</b>	<b>21 960 000 €</b>	<b>17 696 000 €</b>	<b>-19,79%</b>

Service d'urbanisme - 16 décembre 2025 - Secrétariat Général

